

**Affaires inscrites par les
députés de l'opposition**

**Motion proposant que l'Assemblée exige
la tenue d'une enquête publique sur
l'industrie de la construction, l'octroi
de contrats, de permis ou de subventions
et le financement des partis politiques**

Alors, à l'article 49 du feuillet, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, c'est Mme la chef de l'opposition officielle qui présente la motion suivante :

«Que l'Assemblée [...] exige la tenue d'une commission d'enquête publique et indépendante sur l'industrie de la construction, sur l'octroi de contrats publics, de permis ou de subventions ainsi que le financement des partis politiques; et

«Que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.»

Je sais que certains vont dire: On est habitués, mais là il y a du nouveau, là, parce que ce n'est pas tout à fait la même composition de la Chambre. Donc, il faut être attentif. Conformément à la directive rendue par le président hier, je pense, la répartition des temps de parole dans le cadre de ce débat s'effectuera comme suit: 10 minutes sont réservées à l'auteure de la motion pour sa réplique; 7 min 45 s, à peu près, sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 10 minutes sont réservées aux députés indépendants. La présidence répartira cette enveloppe de temps parmi ceux qui auront signifié vouloir participer au débat, sous réserve d'un maximum de cinq minutes par député. En clair, là, quelqu'un ne peut pas dépasser cinq minutes, même si la banque ne serait pas toute utilisée. Et le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, comme avant. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera distribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, et le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, et, bien sûr, vice et versa. Mis à part les consignes mentionnées précédemment, les interventions ne sont soumises à aucune limite de temps.

Je rappelle aux députés indépendants qui souhaiteraient intervenir au cours du débat qu'ils ont 10 minutes à partir de maintenant. À partir de maintenant, là, vous avez 10 minutes, parce que, dans 10 minutes, ça va être la liste officielle.

Je cède maintenant la parole à Mme la chef de l'opposition officielle pour son intervention. À vous, Mme la chef de l'opposition officielle.

Mme Pauline Marois

Mme Marois: Alors, merci, M. le Président. De fait, j'ai présenté hier une motion que nous débattons aujourd'hui pour exiger la tenue d'une commission d'enquête publique et indépendante sur l'industrie de la construction, sur l'octroi de contrats publics, de permis ou de subventions ainsi que sur le financement des partis politiques. Et je souhaite que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

Aujourd'hui, j'aimerais m'adresser, M. le Président, à chacune et à chacun des députés de cette Chambre. Nous sommes assemblés ici en vertu d'un principe très simple: les Québécois nous ont élus, les Québécoises nous ont élus pour les représenter. Bien sûr, nous avons été élus sous la bannière d'un parti, sur la base d'un programme de parti. Il est donc tout à fait normal de voter selon une ligne de parti

dans certaines circonstances. Cependant, aucun de nous n'a été élu pour s'opposer à la population québécoise. Nous demandons donc aujourd'hui aux élus québécois de voter en faveur de la tenue de cette commission d'enquête.

Ce vote, il est très important. Il ne s'agit pas d'un vote de confiance envers le gouvernement, il s'agit plutôt d'un vote de conscience. Nous le faisons alors que le Québec est plongé dans une crise, une véritable crise d'État, et, contrairement à ce qu'a affirmé le premier ministre, le rapport de M. Duchesneau est destiné au gouvernement. Dès les premières pages du rapport, il indique que celui-ci est destiné au ministre des Transports. Donc, cela veut dire à un représentant du gouvernement. Et ce rapport, qu'est-ce qu'il fait? Il souligne la gravité de la situation. Je vais me permettre de le citer, M. le Président: «Nous avons [...] découvert un univers clandestin [...] bien enraciné, d'une ampleur insoupçonnée, néfaste pour notre société aussi bien sur le plan de la sécurité et l'économie que sur celui de la justice et de la démocratie.» C'est grave, M. le Président, c'est la démocratie québécoise elle-même qui est touchée.

Nous savons, et le rapport Duchesneau en fait la démonstration, que le crime organisé a infiltré des pans entiers de notre économie et de nos institutions. Nous le savons tous, et, malgré ses dénégations, même le premier ministre le sait. Dans un moment semblable, les élus de la population doivent dépasser les lignes partisans et agir selon leur conscience. J'oserais parler même de conscience nationale. Ce sont toutes les forces de notre nation qui doivent être mises dans la balance pour combattre la corruption. Malheureusement, le premier responsable, celui qui voulait avoir les deux mains sur le volant, s'y refuse, M. le Président. Le premier ministre a choisi plutôt de mettre les deux pieds sur le frein dans le cas présent. D'ailleurs, dans une séquence de lapsus en série, il s'est échappé à plusieurs reprises en parlant d'industrie de la corruption. C'est ce qui me fait croire qu'au plus profond de sa conscience le premier ministre lui-même réalise l'ampleur de la crise. Malgré tout, il refuse de prendre ses responsabilités, de prendre la seule décision qui s'impose.

Nous savons et nous craignons malheureusement qu'il s'obstine jusqu'au bout. Il l'a dit, il l'a répété. Mais le député de Sherbrooke n'est qu'un sur 125. Comme une très vaste majorité de la population, chacun des députés élus sous la bannière du Parti québécois, de l'ADQ, de Québec solidaire demande une enquête publique. Les députés indépendants la demandent aussi, et je suis convaincue que, dans leur for intérieur, plusieurs députés libéraux n'en peuvent plus de se taire et de voter contre la population. Nous avons pourtant tous été élus par les Québécoises et les Québécois. En dernière instance, notre ultime loyauté doit aller à la population du Québec. Je demande à chacun et à chacune de réfléchir en son âme et conscience: Voulons-nous, oui ou non, combattre la corruption? Voulons-nous, oui ou non, faire toute la lumière, aller au fond des choses? Voulons-nous, oui ou non, faire obstacle à la mafia? Voulons-nous, oui ou non, refaire du Québec un exemple en matière d'intégrité dans le monde? Moi, je réponds oui à ces quatre questions et en conséquence je vais donc bien sûr voter en faveur de la motion, comme tout notre groupe parlementaire, d'ailleurs. À ce moment-ci, j'implore donc nos collègues libéraux de bien réfléchir, car l'élu qui votera contre cette motion devra payer un lourd poids, un lourd prix politique. Voter contre cette motion, c'est voter contre la volonté populaire, contre ceux-là mêmes qui nous ont élus pour les représenter.

Je me permets de citer un autre extrait du rapport Duchesneau: «Un grand nombre d'entreprises québécoises du domaine de la construction entretiennent des liens avec des organisations criminelles. On présume donc fortement que certaines jouent d'influence sur les contrats octroyés par le gouvernement, voire qu'elles ont déjà mis les pieds sur les chantiers mêmes du ministère.» Fin de la citation.

****(15 h 10)****

Les élus libéraux doivent bien saisir que de voter contre cette motion équivaut à garder le couvercle sur cette réalité criminelle, M. le Président. En ce moment, du fait de l'absence d'une commission d'enquête,

les gens ont peur et les criminels font régner la loi du silence. Encore une fois, ce n'est pas moi qui le dis, c'est dans le rapport Duchesneau lui-même.

Je vous lis ici un autre extrait: «Dans le milieu de la construction, ceux qui seraient tentés de dénoncer des situations douteuses sont parfois victimes d'intimidation. Certains reçoivent aussi des menaces de mort...» Des menaces de mort, M. le Président! C'est grave. Or, c'est ça qui est en cause actuellement. Et, tant qu'une enquête publique n'aura pas eu lieu, la loi du silence va régner, les menaces vont planer. Voter contre cette motion équivaut donc à perpétuer la loi du silence.

La semaine dernière, j'ai dit qu'en s'obstinant dans le déni le premier ministre cherchait manifestement à protéger des intérêts qui autrement seraient remis en cause. Tout le monde comprend qu'il protège le Parti libéral. Mais, en protégeant le Parti libéral, il protège le crime organisé, la mafia. Je comprends que certains d'entre eux, nos amis libéraux, pensent qu'en empêchant la tenue d'une enquête publique ils réussiront à protéger le Parti libéral. Or, à mon point de vue, c'est une grave erreur, M. le Président. En agissant ainsi, vous êtes en train de détruire votre parti pour une génération. En bloquant la tenue d'une commission, le premier ministre laisse s'installer un climat pourri qui détruit la confiance des gens envers tous les élus. Je crois que vous n'y gagnerez rien. Une commission d'enquête, il y en aura une tôt ou tard. Je le dis en tout respect aux députés libéraux: il est encore temps pour eux de se hisser à la hauteur de leurs responsabilités, de faire échec à la corruption, de faire preuve de courage.

Dans un document gouvernemental de 2004, dans la série *Briller parmi les meilleurs*, il est écrit en toutes lettres qu'il convient d'alléger la discipline de parti pour permettre aux députés de tenir compte des attentes des électeurs de leur circonscription et des impératifs de leur conscience. Les députés libéraux peuvent passer de zéros à héros. Il suffit d'agir, de voter en toute liberté, en toute liberté de conscience.

Je leur dis de se souvenir de cet instant: dans un de leurs congrès, quand un délégué libéral a demandé un appui pour initier un débat sur la commission d'enquête, pas un, pas un seul délégué n'a voulu l'appuyer. C'est la loi du silence qui régnait au Parti libéral. Il est temps pour les libéraux de briser la loi du silence. Votre vrai patron, ce n'est pas le premier ministre, c'est le peuple québécois. Le peuple québécois, voilà votre seul vrai patron, notre seul vrai patron à tous. Face à la corruption, face au crime organisé, face à la mafia, notre arme la plus puissante, la seule capable de les contrer durablement, c'est la démocratie, et elle peut s'exprimer ici, en cette Chambre, M. le Président.

J'invite donc mes collègues à voter pour cette motion qui exige la tenue d'une commission d'enquête publique et indépendante sur l'industrie de la construction, sur l'octroi de contrats publics, de permis ou de subventions ainsi que le financement des partis politiques, et que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée. Je vous remercie, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, je vous remercie, Mme la chef de l'opposition officielle, de votre intervention. Et je suis prêt à reconnaître le prochain intervenant ou la prochaine intervenante et je reconnais maintenant monsieur... oui, M. le député de Verdun.

M. Gautrin: ...M. le Président, il y a peut-être des gens ici qui auraient voulu intervenir, mais, comme ils sont retenus, je vais intervenir.

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, M. le député de Verdun, à vous la parole.

Des voix: ...

M. Henri-François Gautrin

M. Gautrin: Je vous remercie... Je vous remercie, M. le Président, et je dois dire que, dans l'intervention... M. le Président, dans l'intervention qui vient d'être faite par la chef de l'opposition, il y a

un certain nombre de points sur lesquels nous sommes d'accord. Il est important de remarquer que la situation actuellement est grave et que ce qui a été révélé par le rapport de M. Duchesneau, et qui d'ailleurs... on connaissait depuis un certain temps, est quelque chose qui est extrêmement préoccupant.

Lorsque la chef de l'opposition nous interpelle et dit: Est-ce que vous voulez protéger le crime organisé? La réponse, de notre côté, est évidemment: En aucune manière, non. Est-ce que, M. le Président, nous voulons, d'une manière ou d'une autre, faire en sorte que la collusion qui peut exister à l'intérieur des chantiers de construction et qui sont en partie... en partie dénoncés ou révélés à l'intérieur du rapport de M. Duchesneau, est-ce qu'on veut protéger une telle chose comme ça? La réponse c'est: Non, M. le Président.

Et, en notre âme et conscience... et, moi, je n'ai aucune difficulté à dire ici et à reconnaître qu'il n'est aucunement question, de notre côté, de vouloir protéger, ou quoi que ce soit. Et elle nous a lancé un appel, et je vais répondre à cet appel en partie: Est-ce que, devant ce problème grave qui est celui actuellement de la corruption à l'intérieur de l'industrie de la construction, est-ce qu'on ne peut pas réussir à travailler ensemble? Et je souhaiterais que nous puissions travailler ensemble pour être en mesure d'éradiquer, d'éradiquer ce problème extrêmement grave.

Ceci étant dit, M. le Président, il y a un point sur lequel je peux... je dois diverger, et je diverge avec elle, et vous allez voir les interventions de notre côté: ce n'est pas sur l'objectif, mais c'est sur le moyen.

À l'heure actuelle, d'un côté, M. le Président, ce que nous dit la chef de l'opposition, c'est: Si vous voulez réellement éradiquer cette situation grave dans l'industrie de la construction, il faut une enquête publique. Ce qu'était la position de notre gouvernement, des parlementaires de ce côté-ci de la Chambre: il existe d'autres moyens, beaucoup plus efficaces, pour éradiquer ce problème grave. Je ne veux strictement pas actuellement le minimiser. Et croyez bien, à l'heure actuelle, on va, demain, avoir une motion qui va être présentée pour faire en sorte qu'on puisse faire toute la lumière, qu'on puisse trouver toute l'information qui est à l'intérieur du rapport de M. Duchesneau, et on va essayer de l'amener absolument jusque... jusques au bout et pouvoir avoir une idée, la plus globale possible, de l'ampleur du problème.

Mais, M. le Président, de ce côté-ci de la Chambre, on a... on pense, à l'heure actuelle, qu'il faut faire confiance aux instruments qu'on a mis de l'avant. Je pense, rappelez-vous, premièrement, que M. Duchesneau et l'équipe de M. Duchesneau au sein du ministère des Transports a été un des éléments qui a été constitué par notre gouvernement pour tâcher de faire la lumière, de connaître exactement l'ampleur du mal.

Deuxièmement, on s'est dotés, si vous me permettez, M. le Président, d'une unité, l'UPAC, pour être en mesure... qui est sous la direction d'un policier expert reconnu, bien connu à l'intérieur de la fonction, qui... de la police, qui a fait une carrière brillante à l'intérieur de la police, et qui accumule des preuves actuellement pour être en mesure de traduire devant les tribunaux ce qui se passe actuellement dans l'industrie de la construction. De ce côté-ci de la Chambre, on en était arrivés à la conclusion qu'une enquête publique ne permettait pas, justement, et venait en partie freiner le pouvoir de... la potentialité de condamner un certain nombre de malfrats qui existent dans cette industrie.

****(15 h 20)****

Lorsque vous nous dites: Écoutez votre population, vous avez parfaitement raison actuellement de nous dire: La population du Québec -- et on n'est pas plus sourds que vous -- actuellement souhaiterait, et nos électeurs comme les autres, une enquête publique dans l'industrie de la construction.

Savoir gouverner, c'est savoir aussi prendre des décisions qui parfois sont impopulaires mais qui sont celles qui vont atteindre leur objectif d'une manière plus efficace. Et nous prétendons aujourd'hui que le choix que nous faisons, le choix que nous avons fait comme gouvernement va nous permettre, d'une

manière beaucoup plus efficace qu'une enquête publique, qui est un élément où on donne beaucoup de visibilité mais où on condamne peu de personnes, que... les choix qui ont été faits d'avoir recours aux enquêtes, aux enquêtes qui sont faites... et les pouvoirs qui ont été donnés au commissaire président directeur de l'UPAC sont des pouvoirs analogues à ceux d'un commissaire dans une enquête publique.

Ceci étant dit, M. le Président, il faut bien comprendre qu'est-ce que recherchent nos concitoyens. Lorsqu'on parle d'être en faveur d'une enquête publique, c'est essentiellement de connaître l'ampleur du mal. C'est un besoin d'information qu'ils ont, M. le Président, c'est un besoin, une recherche réellement d'avoir beaucoup plus d'information sur ce qui se passe. Et, de ce côté-ci, du gouvernement, on est... Je pense et j'adhère totalement à cette idée qu'il est important que la population du Québec ait une meilleure information, de comprendre ce qui se passe à l'heure actuelle dans l'industrie de la construction. Il est important de comprendre pas seulement des allégations, mais jusqu'à quel point on est... et utiliser... moi, je ne veux pas utiliser des termes excessifs, mais nous sommes gangrenés par le crime organisé à l'intérieur de l'industrie de la construction. Il faut le savoir.

À l'heure actuelle, je pense, en tout état de cause, M. le Président, que le travail qui a été fait par l'équipe de M. Duchesneau va commencer à nous donner une image, va commencer à donner plus d'information à nos concitoyens sur ce qui se passe réellement. Mais ce n'est pas tout d'informer, d'informer dans une commission publique d'enquête, c'est aussi d'avoir des moyens pour corriger la situation, et, les moyens pour corriger cette situation, M. le Président, vous allez les trouver, vous allez les trouver à l'intérieur de ce qui a été mis sur place, l'unité pour... l'UPAC, pour lutter contre la corruption.

Alors, il faut bien comprendre, M. le Président, et c'est le but de toute l'argumentation qu'on peut avoir aujourd'hui face à la motion qui est présentée par la chef de l'opposition, notre position n'est pas de minimiser l'importance de ce qui se passe. Nous ne voulons en aucune manière, M. le Président, minimiser l'importance de ce qui se passe dans l'industrie de la construction, mais nous pensons que l'enquête publique n'est probablement pas le moyen optimal pour corriger la situation. C'est un moyen qui va nous donner de l'information, mais de l'information qu'on peut aller chercher avec d'autres moyens, d'autres techniques. Mais ce n'est pas cette enquête publique, qui souvent donne lieu à beaucoup de spectacle mais peu de résultats en termes d'efficacité.

Je comprends parfaitement l'indignation, l'indignation de nos concitoyens. Soyons-en conscients, je suis indigné, moi aussi, de voir l'état de la situation dans laquelle se trouve actuellement l'industrie de la construction. Je trouve ça grave, je ne minimise pas ce qui se passe à l'heure actuelle. Je ne veux en aucune manière être en train de dire que ce n'est pas un problème grave, que c'est un problème qu'on doit mettre en dessous du tapis. C'est un problème extrêmement grave, mais l'approche actuellement du gouvernement est une approche qui est centrée, encore actuelle, de dire: Utilisons les forces policières, accumulons les preuves, soyons en mesure éventuellement de pouvoir traduire devant les tribunaux les personnes qui ont... qui sont des... qui sont en délit d'initié, des délits, d'être en mesure d'être corrompues. Et n'attendons pas et ne reportez pas... ne reportons pas les choses... et, en ayant fait la lumière, sont en mesure réellement de pouvoir intervenir.

Parce que, vous le savez, M. le Président, vous êtes bien au courant de ces questions, les témoignages qui sont retenus devant une commission publique d'enquête font en sorte... exonèrent, en quelque sorte, ou protègent le témoin, ce que nous ne voulons pas. Nous ne voulons en aucune manière que les gens qui éventuellement vont être révélés vont être en mesure de pouvoir dire qu'ils ont commis ces délits, nous voulons qu'ils soient traduits devant les tribunaux, qu'ils soient poursuivis.

Deux problèmes par rapport à notre position, et nous en sommes conscients. Il est clair que cette démarche, et d'ailleurs, si vous regardez dans le rapport actuellement de Duchesneau, vous allez le constater, cette démarche fait en sorte que ça prend plus de temps. Ça prend du temps. Et le collègue

Duchesneau, à l'heure actuelle, le reconnaît, ça prend plus de temps pour accumuler des preuves, et des preuves qui sont hors de tout doute raisonnable. Mais la volonté de son escouade et de l'escouade, actuellement, de l'UPAC d'aller jusqu'au bout est indéniable. Et je suis sûr que les parlementaires qui auront la chance de l'écouter mardi prochain -- parce que je pense que c'est mardi qu'on va avoir la chance de l'entendre -- les parlementaires qui vont l'entendre mardi prochain pourront être convaincus de la justesse de son point de vue.

On se pose parfois la question, et je voudrais ici répondre un peu à ce qui semble circuler, de dire: Est-ce que, nous, nous ne votons pas toujours selon nos consciences? Pourquoi les députés libéraux ne sont pas des gens qui, à l'heure actuelle, votent en général de la même manière, M. le Président? On a tendance, ici, de temps en temps de vouloir galvauder le concept de ligne de parti. Le problème, il est quand même relativement simple, c'est que, lorsque nous nous faisons élire ici, dans cette Chambre, nous sommes ici pour représenter, bien sûr, les intérêts de nos comtés, les intérêts de nos citoyens, mais nous partageons -- parce que nous sommes membres d'un même parti politique -- nous partageons des valeurs communes. Et, ici, ce n'est pas par hasard qu'on siège tous avec l'étiquette libérale. On siège avec l'étiquette libérale parce que nous partageons un certain nombre de valeurs. Je ne voudrais pas faire la liste ici: la protection des libertés individuelles, l'importance du développement économique, l'adhésion profonde au Québec, la justice sociale, les questions de l'équité intergénérationnelle, et l'adhésion, quand même, au fédéralisme canadien, qui sont un ensemble de valeurs partagées individuellement par certains d'entre vous, mais qui font en sorte que l'unité de ces valeurs-là sont ce qui caractérise les députés qui sont de ce côté-ci de la Chambre.

Alors, munis, munis de ces valeurs, il est normal et naturel que, munis de ces valeurs, on finisse, lorsqu'on a un problème devant nous, d'avoir la même analyse, parce que nous partageons au départ... au départ, nous partageons les mêmes valeurs. Comme dans d'autres partis politiques, vous avez des valeurs que je respecte beaucoup mais qui ne sont peut-être pas les mêmes et qui font en sorte que vous arrivez aux mêmes conclusions lorsque vous analysez un problème. Alors, ce qui se passe à l'heure actuelle, c'est que, nous, de ce côté-ci, tout en respectant nos consciences, on arrive aux mêmes conclusions devant le même problème et, devant le même problème, on vote en conscience de la même manière parce que nous partageons au départ, au point de départ et à la racine même, on partage à la même racine les mêmes valeurs, M. le Président.

Alors, vous comprenez bien, nous allons ici, et je voudrais expliquer le vote que nous allons faire tout à l'heure, nous allons... nous n'adhérons pas à la proposition qui est devant nous. Nous n'adhérons pas à la proposition qui est devant nous non pas -- et je tiens à réinsister sur ce point de vue là -- non pas parce qu'on ne pense pas qu'il n'y a pas un problème majeur actuellement dans l'industrie de la construction, non pas parce que nous ne voulons pas faire le maximum de lumière à l'intérieur de ce qui se passe dans l'industrie de la construction, non pas parce qu'on veut protéger un tel ou un tel. Nous voulons que toute la lumière soit faite, mais nous ne pensons pas que le moyen qui est mis de l'avant, le moyen qui est protégé... qui est mis de l'avant, qui est celui de la commission publique d'enquête, obtient le résultat optimal que nous recherchons, et c'est ça qui nous divise aujourd'hui. Il n'y a aucune division...

****(15 h 30)****

Au début de l'intervention de la chef de l'opposition, que je respecte beaucoup, au début de l'intervention de la chef de l'opposition, elle a fait état de la situation. Et il n'y a aucun problème, on pourra trouver des exemples... je pourrais vous en donner aussi et vous en fournir, on est... des exemples qui nous révoltent, sans difficulté. Mais, en termes... pour corriger la situation, pour faire en sorte que cette situation arrive à être modifiée en profondeur, nous pensons, de ce côté-ci, que la commission publique d'enquête n'est pas le moyen optimal, n'est pas celui que nous devons rechercher. Nous pensons, au contraire, que l'utilisation des enquêtes... des enquêtes policières, faire en... Et, entre parenthèses, M. le

Président, déjà, le rapport que nous avons eu, qui a été coulé, de M. Duchesneau, démontre en partie que, pour trouver la vérité, les enquêtes policières... -- et je signale au départ que ce rapport est un excellent rapport -- pour trouver la vérité, on est en mesure d'utiliser... ces enquêtes policières nous ont permis d'obtenir une part de la vérité.

Deuxièmement, si on veut réellement corriger la situation, si on veut être en mesure de corriger ce qui se passe dans l'industrie de la construction, ce n'est pas en faisant uniquement la lumière sur ce qui se passe, c'est être en mesure de traduire devant les tribunaux les personnes qui sont délictueuses. Et, pour traduire devant les tribunaux les personnes qui sont délictueuses, il faut accumuler de la preuve. Et, pour accumuler de la preuve, il faut évidemment utiliser au maximum les forces policières. Et, dans ce sens-là, on a réinvesti, on a été en mesure de créer... et je réinsiste sur l'importance de créer l'unité, l'UPAC comme telle, confiée... dont la direction a été confiée à un policier professionnel respecté par... dans tout le milieu, faire en sorte que l'on puisse poursuivre ces personnes et faire en sorte qu'on puisse réellement assainir.

Nous voulons, de ce côté-ci comme, je suis sûr... et je ne doute en aucune manière des objectifs de la part de mes collègues de l'opposition et probablement de tous les parlementaires ici, dans cette Chambre. Nous voulons assainir comme tel l'industrie de la construction. C'est notre objectif, et nous allons y arriver. Soyez-en conscients, nous allons y arriver. Mais nous ne prenons pas le même chemin que le chemin que vous nous suggérez; nous avons choisi un autre chemin. On peut diverger d'opinion actuellement sur quelle est la qualité du chemin. Peut-être que vous avez raison, on s'est peut-être trompés, ou pas, mais nous... Le chemin que nous avons suivi n'est pas le chemin que vous nous proposez, nous avons choisi un autre chemin pour obtenir le même... arriver à un but qui est celui de faire en sorte qu'on ait une industrie de la construction, demain, qui soit une industrie saine.

Alors, M. le Président, ne vous étonnez pas, nous n'allons pas voter en faveur de cette motion de la part de la chef de l'opposition, non pas parce qu'on minimise l'importance... non pas parce qu'on minimise l'importance du problème qui est soulevé, non pas parce qu'on croit qu'il n'y ait cette... tout est rose dans cette industrie, bien au contraire, mais parce que nous sommes encore convaincus, nous sommes encore convaincus, de ce côté-ci de la Chambre, que ce n'est pas le meilleur moyen pour obtenir le résultat recherché, qui est partagé par tous les gens dans cette Assemblée, résultat qui veut dire assainir l'industrie de la construction. Nous restons convaincus qu'utiliser les forces policières, traduire devant les tribunaux, amener ces gens-là à disparaître, c'est probablement le meilleur, le meilleur moyen, M. le Président, et c'est pour ça que nous allons voter contre la proposition du chef de l'opposition.

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, merci, M. le député, de votre intervention. Je cède maintenant la parole au prochain intervenant, M. le député de Gouin, pour son intervention. À vous la parole.

M. Nicolas Girard

M. Girard: Merci, M. le Président. Donc, à mon tour d'intervenir sur la motion qui a été déposée par la chef de l'opposition officielle, qui réclame la tenue d'une commission d'enquête sur l'industrie de la construction. Cette motion-là, M. le Président, on la présente forts de l'appui de millions de Québécois qui souhaitent faire le ménage dans l'industrie de la construction. Et j'interviens aussi sur ce sujet au nom des citoyens de la circonscription de Gouin, que je représente à l'Assemblée nationale, qui, depuis deux ans, m'interpellent dans mon quartier pour me dire de ne pas lâcher et de continuer à réclamer cette commission d'enquête sur l'industrie de la construction.

Alors que le gouvernement, M. le Président, investit des milliards dans les infrastructures, on ne peut pas accepter que celui-ci continue à accepter qu'environ 30 % des sommes soient détournées pour des activités de collusion et de corruption. Vous le savez, M. le Président, le coût de la corruption est énorme pour le Québec. C'est quelque 4,5 milliards par année. Ça, ça représente, M. le Président, 570 \$ par

Québécois sur 15 milliards d'investissement en infrastructures annuellement. C'est de l'argent. C'est de l'argent pour les contribuables québécois qui nous écoutent aujourd'hui. Et cette situation-là, M. le Président, elle ne peut plus durer, tout le monde en convient.

Ça fait maintenant deux ans que les faits s'accumulent à travers des reportages de différents médias. Je pense notamment à l'émission *Enquête*, de Radio-Canada, et d'autres journalistes d'enquête qui révèlent, jour après jour, des faits troublants sur la collusion, sur la corruption dans l'industrie de la construction, également sur les faits que nous révélons jour après jour à l'Assemblée nationale à l'occasion de la période de questions. Il me semble que, dans les circonstances, le gouvernement libéral devrait cesser de faire la sourde oreille aux demandes légitimes du peuple du Québec.

La question que tout le monde se pose, M. le Président: Pourquoi le premier ministre du Québec fait-il obstacle à la volonté des Québécois? Pourquoi ne veut-il pas faire la lumière sur ce qui se passe dans l'industrie de la construction? Je pense qu'aujourd'hui le premier ministre du Québec a l'occasion de permettre aux députés libéraux de voter librement sur la motion présentée par l'opposition officielle. Je pense qu'ils doivent dépasser les lignes partisans parce que c'est notre démocratie qui est en cause, et elle est durement touchée par les allégations, par les faits présentés au niveau de la collusion et de la corruption dans l'industrie de la construction.

Et il y a une raison de plus, M. le Président, qui s'est ajoutée pour voter en faveur de la commission d'enquête sur l'industrie de la corruption, et je parle évidemment du rapport de l'Unité anticollusion qui a été présenté, le rapport par Jacques Duchesneau. Ce qui est troublant d'ailleurs, M. le Président, c'est que c'est Radio-Canada qui l'a rendu public plutôt que le nouveau ministre des Transports. Rappelez-vous quand le nouveau ministre des Transports a été nommé, il nous a dit: Je vais instaurer une nouvelle culture de la transparence au ministère des Transports. Bien, c'est mal parti quand un rapport aussi essentiel et incontournable est rendu public par des médias plutôt que par le ministre lui-même.

Que dit ce rapport-là, M. le Président? Des choses extrêmement troublantes: qu'il y a une prise de contrôle de certaines fonctions de l'État par des acteurs mal intentionnés; qu'il y a un système d'une ampleur insoupçonnée; qu'on est infiltrés massivement par le crime organisé, qui permet de gonfler les prix et les coûts des travaux routiers au Québec; qui révèle des extras coûteux pour les contribuables québécois; qu'il y a des entreprises qui soumissionnent à bas prix en sachant d'avance qu'elles rempliront quand même leurs coffres grâce aux extras facturés en surplus; que certaines firmes embaucheraient même des spécialistes des extras. Il faut le faire, M. le Président! Il faut le faire!

Et, depuis deux jours, à l'Assemblée nationale, on a révélé des cas concrets. On a posé des questions au ministre des Transports sur des extras payés par le ministère à des firmes d'ingénieurs, à des entrepreneurs en construction. Entre mai 2010 et juin 2011, il y en a pour 83 millions sur une somme de 337 millions, ce sont des chiffres uniquement pour les dépassements de coûts qui excèdent 10 %.

Ce qui m'inquiète, c'est que, d'un côté, le ministre des Transports nous dit qu'il endosse le rapport de l'Unité anticollusion, mais en même temps il cautionne -- et vous l'avez bien vu aujourd'hui, à la période de questions -- la culture des extras bien implantée au ministère des Transports. Et c'est les contribuables, c'est vous et moi, qui payons le prix.

****(15 h 40)****

On a révélé qu'il y a des contrats qui ont été donnés par le ministère des Transports et qu'il y a eu des extras, là, des gonflements, là, de 60 % de la facture, et, pour le ministre des Transports, c'est normal. Il y a des contrats qui ont été accordés à des entreprises appartenant à Simard-Beaudry, propriété de Tony Accurso, à Construction Garnier, propriété de Joe Borsellino, bien connu de la famille libérale, où on a eu des extras de 20 % et de 30 %. C'est normal, c'est normal pour le ministre des Transports, la

banalisation de la culture des extras du ministère des Transports.

L'échangeur Turcot ou la surveillance de l'échangeur, contrat initial, 15 millions de dollars, extra 4,5 millions. On en revient avec une facture de 19,5 millions de dollars. Le pont Mercier, 9 millions, le contrat original, à la fin, un extra de plus de 10 millions. Et ce sont les contribuables québécois, M. le Président, qui font les frais de cette culture d'extras. Mais ça ne me surprend pas d'entendre les réponses du ministre des Transports parce qu'il faut se rappeler, dans cette Assemblée, que c'est le député de Châteauguay qui avait été envoyé au front au nom du gouvernement pour défendre, lors de l'étude des crédits, le comportement du député de LaFontaine, ex-ministre de la Famille, qui était au coeur de l'affaire des garderies libérales. Donc, ça ne me surprend pas qu'ils veulent nier cette culture d'extras au ministère des Transports.

Je pense que, cette culture d'extras, les Québécois, les contribuables n'en peuvent plus. Il faut faire le ménage. La population est exaspérée, elle est en colère. Elle veut une commission d'enquête sur l'industrie de la construction. Et j'invite aujourd'hui les députés libéraux à appuyer cette motion. Ils reçoivent des appels dans leurs bureaux de circonscription, ils se font interpellés par des citoyens de leurs circonscriptions, ils reçoivent des courriels. Les citoyens les interpellent pour qu'il y ait une commission d'enquête sur l'industrie de la construction. Notre démocratie est durement touchée; ils ne peuvent pas rester silencieux.

Je leur demande de faire preuve de courage et d'appuyer la proposition de l'opposition officielle qui demande la tenue d'une commission d'enquête sur l'industrie de la construction. Je vous remercie, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, je vous remercie, M. le député de Gouin, de votre intervention et je cède maintenant la parole à M. le chef du deuxième groupe parlementaire. M. le chef, à vous la parole.

M. Gérard Deltell

M. Deltell: Merci beaucoup, M. le Président. M. le Président, le 7 avril 2009, la députée adéquate de Lotbinière, à l'époque chef parlementaire du deuxième groupe d'opposition, s'est levée en cette Chambre, elle a été la première au Québec à réclamer la tenue d'une enquête publique sur l'industrie de la construction. Depuis 30 mois, il n'y a pas une semaine, il n'y a pas un mois où un événement n'est pas survenu pour alourdir le fardeau de la preuve quand venait le temps de réclamer la tenue d'une enquête publique sur la construction. Mais on n'aurait jamais cru... pu penser, M. le Président, que nos pires craintes allaient être confirmées par la publication d'un rapport qui a vraiment fait froid dans le dos à tous les Québécois qui l'ont vu et qui l'ont lu, eux qui l'ont lu, à savoir le rapport de M. Duchesneau.

Et je dois rappeler, M. le Président, que M. Duchesneau... ce qu'il y a de particulier, c'est que c'est le gouvernement lui-même qui a créé l'unité dirigée par M. Duchesneau, le gouvernement lui-même qui a donné le mandat à M. Duchesneau, le gouvernement lui-même qui a demandé à M. Duchesneau d'écrire un rapport et le gouvernement lui-même qui n'a pas rendu public ce rapport, et que le premier ministre n'a même pas lu. Et ça lui a pris l'appel de ses gens près de lui pour lui faire comprendre que la moindre des choses, ça serait de lire ce rapport-là. Et un rapport, M. le Président, dévastateur pour notre démocratie, pas uniquement pour le système de la construction, pour le système de justice, pour notre démocratie.

Quand M. Duchesneau, un enquêteur chevronné, écrit que «nous avons ainsi découvert un univers clandestin et bien enraciné, d'une ampleur insoupçonnée, néfaste pour notre société aussi bien sur le plan de la sécurité [que] de l'économie que [...] celui de la justice et de la démocratie»... «Sécurité», «économie», «justice», «démocratie». M. le Président, les quatre piliers de

notre société sont ainsi atteints. Et là, ce n'est pas un député de l'opposition qui dit ça, ce n'est pas un observateur de la scène publique qui dit ça, c'est un enquêteur dûment mandaté par le gouvernement, qui a travaillé pendant des mois sur cette question-là et qui conclut que notre société est malade.

Mais que s'est-il passé, M. le Président, dans cette histoire-là? Tout d'abord, le gouvernement l'a reçu et ne l'a pas rendu public, première erreur. Il était du devoir du gouvernement de rendre publique cette enquête, puisque... ce rapport-là, puisque c'est le gouvernement lui-même qui l'avait demandé. Après quoi, le premier ministre a dit candidement qu'il ne l'avait pas lu. C'est désolant. Pendant plus de 48 heures, tous les Québécois étaient secoués par ce rapport-là, et le premier ministre l'a traité avec désinvolture. Les Québécois méritent vraiment beaucoup mieux que ça.

Et aussi ce qui nous surprend et ce qui nous déçoit là-dedans, M. le Président, c'est la double attitude du gouvernement, et particulièrement du premier ministre. Rappelons-nous il y a un an et demi, quand Marc Bellemare, ancien ministre de la Justice, y est allé de déclarations brutales concernant l'administration de la justice, affirmant, alors qu'il était ministre de la Justice, que des grands financiers du Parti libéral avaient tenté de l'influencer pour procéder à la nomination des juges, le premier ministre du Québec a immédiatement décrété une commission d'enquête, jugeant que le système de justice était mis à mal. Qu'est-ce que le premier ministre veut de plus? Nous avons ici un rapport écrit par un policier d'expérience, chevronné, mandaté par le gouvernement qui dit que notre société est malade, et il fait semblant de rien. Il ne veut pas commander une enquête sur la construction, une enquête publique sur la construction. C'est désolant.

M. le Président, je tiens à le répéter, et le député de Verdun l'a fait, il rappelle qu'il y a beaucoup d'actions policières qui sont menées. Nous saluons les actions policières. Nous les encourageons. Nous encourageons les policiers qui font bien leur travail et qui doivent le faire. Mais, M. le Président, l'un n'empêche pas l'autre. Les enquêtes policières sont bonnes, mais, par leur nature même, les enquêtes policières travaillent en silo. Une enquête publique sur la construction permettrait de faire le lien sur l'ensemble de ces enquêtes-là et permettrait surtout de détecter les racines du problème, les racines du mal. Parce que c'est bien beau, d'identifier des gredins puis les envoyer en prison, mais ce n'est pas en les envoyant en prison qu'on réduit... qu'on résout le problème à la base, à la racine. Et seule une commission d'enquête publique peut le faire.

J'entendais le député de Verdun, tout à l'heure, dire: Une commission d'enquête, ça peut être un spectacle avec bien peu de résultats. Malheureusement, M. le Président, je ne partage pas son point de vue puisqu'en 1974 un grand premier ministre libéral, Robert Bourassa, dans une situation tout aussi excessive que celle que nous vivons aujourd'hui, avait, lui, le courage politique de mettre sur pied une commission d'enquête publique sur ce qui se passait à l'époque dans l'industrie de la construction. Elle avait été confiée à un grand beauceron, le juge Cliche, qui partageait, en d'autres temps, la même famille politique que le député de Verdun, un ancien néo-démocrate, M. Cliche, et où d'ailleurs, parmi les meilleurs... brillaient parmi les meilleurs celui qui plus tard allait devenir premier ministre du Canada, Brian Mulroney, celui qui plus tard allait devenir premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, et celui qui plus tard allait devenir ministre, soit Guy Chevrette.

Donc, ce n'était... on était loin du spectacle. On était dans l'action directe pour contrer les gredins, pour contrer les malveillants, pour contraindre celles et ceux qui faisaient en sorte que l'industrie de la construction était malade. C'est ça, l'objectif de la commission Cliche, déclenchée avec honneur et avec courage par un premier ministre qui avait de l'échine, Robert Bourassa, qui, lui, mettait les intérêts supérieurs du Québec devant les intérêts partisans du Parti libéral. Et c'est ça qui est désolant dans la situation actuelle, M. le Président.

Nous estimons que le premier ministre du Québec n'agit pas actuellement comme chef d'État, mais il agit

plutôt comme chef libéral. Je tiens à rappeler, M. le Président, que le député de Sherbrooke est mon premier ministre. Il est le premier ministre de tous les députés de l'Assemblée nationale, il est le premier ministre de tous les Québécois. Et c'est pourquoi j'appelle à mon premier ministre, j'en appelle à mon premier ministre pour que mon premier ministre écoute les Québécois et fasse enfin ce que les Québécois lui demandent, c'est-à-dire une commission d'enquête publique sur l'industrie de la construction.

D'autant plus, M. le Président, que nous sommes à une époque, dans notre administration publique, où des milliards de dollars sont en jeu et qui concernent directement la construction. Nous avons parlé des cinq ans, du programme de cinq ans du gouvernement, du programme quinquennal de plus de 42 milliards de dollars pour les infrastructures. Et, quand M. Duchesneau écrit qu'un grand... que le crime organisé profite d'entreprises légitimes pour détourner des fonds publics, c'est ce dont il est question. On ne peut pas continuer à rien faire, on ne peut pas continuer à avoir les deux mains sur les yeux et ne pas regarder la réalité quand M. Duchesneau conclut que ça sert à détourner des fonds publics puis qu'on investit 42 milliards dans nos infrastructures.

Même chose, M. le Président, quand le gouvernement n'a de cesse de se vanter de lancer le Plan Nord et qu'on parle d'investissement de centaines de millions de dollars. On ne peut pas fermer les yeux sur le rapport Duchesneau qui dit que les fonds publics sont détournés par des groupes organisés malveillants. Il faut agir immédiatement. Et c'est triste de voir que le gouvernement continue à faire semblant que les gens n'en veulent pas, qu'il ne se passe rien, puis tout ça.

Je tiens à le répéter et je ne le répéterai jamais assez: Nous saluons les initiatives qui ont été prises par la création d'unités policières, par les créations de groupes qui visent à identifier les coupables. Mais l'un n'empêche pas l'autre. Parce que nous saluons ça, mais encore faut-il le prendre en considération. Et, quand on voit que le rapport Duchesneau n'a pas été lu par le premier ministre et qu'il a pris du temps avant de le lire, c'est décevant, parce qu'à quoi ça sert de faire confiance aux corps policiers si, lorsqu'ils font un rapport, ils ne le prennent pas?

C'est pourquoi, M. le Président, nous allons voter en faveur de cette résolution, mais nous trouvons... de cette motion, mais nous trouvons triste qu'encore une fois, 30 mois plus tard, ici, à l'Assemblée, nous disons tout haut ce que les Québécois disent tous mais que le premier ministre refuse d'écouter.

**** (15 h 50) ****

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, je vous remercie, M. le chef du deuxième groupe parlementaire. Et, pour la poursuite du débat, je cède maintenant la parole à un collègue indépendant, mais j'indique que, pour la suite des choses, aux indépendants, compte tenu du nombre qui se sont inscrits pour prendre la parole et du temps imparti à ce que vous représentez, vous avez 1 min 40 s chacun pour vous exprimer sur le sujet. Alors, je cède la parole maintenant à M. le député de Borduas, pour son intervention de 1 min 40 s. À vous.

M. Pierre Curzi

M. Curzi: Merci, M. le Président. C'est évident qu'il s'agit d'une crise de confiance dans le gouvernement, mais on pourra toujours argumenter au sujet des meilleurs moyens pour que ce gouvernement-là fasse la preuve qu'il est vraiment hors de... de tout soupçon.

Le vrai problème, c'est que nous sommes dans une crise qui est une crise morale, et les conséquences d'une crise morale, dans une société, sont extrêmement graves. Une crise morale, cela veut dire que, tout à coup, on a l'impression de vivre dans une société sans foi ni loi et que, dans cette société sans foi ni loi, le premier réflexe, ce sera de devenir méfiants les uns des autres. Les groupes sont méfiants les uns des autres et, tout à coup, cette méfiance-là remplace graduellement la solidarité qui devrait exister

dans une nation et dans un peuple.

Les conséquences de cette crise morale sont aussi que, plutôt que d'être solidaires et plutôt que d'avoir des élans qui nous permettent de créer, nous sommes maintenant confrontés à juste une paralysie: paralysie de nos institutions, paralysie de... probablement même des travaux de l'Assemblée nationale, qui seront constamment confrontés à être tentés de trouver une solution impossible à ce problème.

Et c'est à cet égard, M. le Président, qu'il est demandé au premier ministre, qui conjugue tous les pouvoirs au Québec actuellement, de faire... de démontrer qu'il est réellement un homme d'État digne de ce nom. Et, s'il est un homme d'État digne de ce nom, il doit apporter une réponse aussi vaste au problème de la crise morale. Et actuellement la seule façon pour que l'ensemble de la population soit convaincu qu'il y a une réponse adéquate, c'est de mettre sur pied et donner tous les moyens pour que la commission d'enquête soit... commence le plus tôt possible.

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, merci, M. le député de Borduas, pour votre intervention. Je suis prêt à reconnaître le prochain intervenant ou la prochaine intervenante. Alors, je reconnais M. le député de Matane, pour son intervention. M. le député de Matane, à vous la parole.

M. Pascal Bérubé

M. Bérubé: Merci, M. le Président. Au nom des citoyens du comté de Matane, et aussi, j'en ai l'intime conviction, de plus de trois quarts des Québécois et des Québécoises, je désire prendre la parole en cette Chambre pour demander à mon tour la tenue d'une commission d'enquête sur l'industrie de la construction: d'abord, par devoir, parce que c'est ce qu'indique mon serment -- il m'engage à travailler dans les meilleurs intérêts du Québec -- et parce que l'opportunité est réelle de pouvoir intervenir, en cette Chambre, et d'interpeller ce gouvernement au nom de tous ces citoyens qui, dans leur milieu et dans leur for intérieur, demandent la même chose.

Nous sommes confrontés à une situation exceptionnelle sans précédent, M. le Président, un déferlement de faits quant à des malversations qui ont comme conséquence le détournement de fonds publics au profit du crime organisé et de partisans, M. le Président.

Ce n'est pas la classe politique qui est responsable de ce qui se passe présentement, c'est le Parti libéral du Québec. Ce n'est pas un scandale de la classe politique, c'est un scandale libéral. Mais pourtant les victimes sont nombreuses: l'ensemble des députés de cette Chambre doivent vivre avec le cynisme de la population; l'ensemble des élus municipaux du Québec, dûment élus, comme nous, dans les municipalités, doivent vivre avec la suspicion permanente qui mine leur engagement; et l'ensemble des travailleurs honnêtes de l'industrie de la construction, des gens honnêtes qui travaillent dur pour gagner leur argent et qui doivent faire face à la raillerie et la désapprobation populaire.

Pourquoi un refus, M. le Président? Suivez la piste des relations. Suivez celle de l'argent. Il n'est pas d'hier qu'on a identifié le talon d'Achille du Parti libéral. Et, comme le disait un ancien premier ministre: Ce sera toujours la caisse électorale qui va couler le Parti libéral. C'est un enjeu économique, 4 milliards de dollars, de l'argent durement gagné des contribuables québécois, détourné au profit du crime organisé, de personnes qui ne méritaient pas, à travers leurs entreprises, de remporter des contrats, de personnes qui ne fonctionnent pas à visière levée mais dans l'ombre, tapies dans l'ombre, avec des intérêts qui ne visent pas le bien commun, mais l'intérêt privé et l'intérêt malveillant, M. le Président.

Donc, pourquoi se taire, pourquoi continuer de perpétuer un système comme celui-là? Au profit de qui? Et c'est la réponse qu'auront à apporter les députés libéraux, qui sont confrontés à un vote de conscience aujourd'hui, un vote de conscience qui les interpelle personnellement dans leur engagement de parlementaires. Je suis convaincu que plusieurs députés que je connais ont envie, eux aussi, d'exprimer ce que leurs citoyens leur disent. Je suis convaincu que les citoyens des circonscriptions voisines de la

mienne, la circonscription de Gaspé entre autres... que les gens ne pensent pas différemment de celle de Matane ou de la vôtre, M. le Président. Je suis convaincu qu'ils exigent qu'à situation exceptionnelle on utilise des moyens exceptionnels pour briser un système et pour frapper durement ceux qui ont osé utiliser à mauvais escient l'argent des contribuables québécois.

Alors, si les députés libéraux ne peuvent s'exprimer librement... Ils doivent suivre cette ligne de parti. Cette ligne de parti, qui était devenue contraignante à bien des égards -- c'est ce que les Québécois nous disaient -- que nous avons choisi d'alléger, de permettre aux citoyens de voter de façon différente parfois de leurs collègues, et on en a eu une belle démonstration ce matin... c'est que ça s'imposait, et à plus forte raison dans ce débat.

Alors, si on dit aux députés libéraux de voter contre cette motion, bien, c'est pour s'assurer que personne n'ait une voix divergente, qu'ils puissent préserver leur privilège à travers le silence. Pourtant, la Bible nous apprend quelque chose: la vérité libère. Et cette vérité libérera les parlementaires libéraux, qui pourront affronter leurs concitoyens en ayant l'intime conviction qu'ils ont fait le geste qui s'imposait dans les circonstances.

M. le Président, il y a des moments dans l'histoire du Québec qui commandent de s'élever au-dessus des repères traditionnels. La situation qu'on vit présentement en est une. Et, lorsque les députés de cette Assemblée quitteront la vie politique, que ça soit volontairement ou non, ils auront la conviction d'avoir posé un geste de conscience. Manifestement, le premier ministre a fait son camp, il affirme, de son siège, qu'il n'est pas nécessaire de tenir une commission d'enquête sur l'industrie de la construction, malgré l'avis de la population, malgré l'avis des experts, malgré l'avis d'un rapport provenant du gouvernement du Québec, d'un organe chargé de traquer les criminels. Malgré tout ça, il décide de ne pas bouger, c'est le choix qu'il assume. Je ne suis pas inquiet pour son avenir personnel, M. le Président, je suis convaincu qu'il saura, lorsqu'il quittera la politique, obtenir la même assistance qu'il a obtenue lorsqu'il est passé d'Ottawa à Québec. Mais, quant aux autres députés qui n'auront pas cette chance, je leur dis humblement que ce qu'il nous reste après notre passage en politique, c'est notre dignité et notre conscience et qu'on apprendra peut-être plus tard des regrets, et vaut mieux vivre avec des regrets que des remords. Et je suis convaincu qu'aujourd'hui il est possible pour des députés de s'exprimer. Et la seule réprobation qu'ils obtiendront sera celle de leur caucus, mais certainement pas celle de la population qu'ils représentent.

M. le Président, je suis convaincu, comme député en cette Chambre, que ce grand privilège qui m'est confié de pouvoir m'exprimer, de pouvoir représenter une population implique de poser le geste que je fais aujourd'hui et de demander cette commission d'enquête sur la construction parce qu'elle est nécessaire d'un point de vue économique, d'un point de vue social, d'un point de vue de justice, qu'elle est nécessaire pour rétablir la confiance nécessaire entre les citoyens et la classe politique. C'est le plus bel héritage qu'on peut laisser.

Et vous comprendrez, M. le Président, que c'est quand même avec une certaine impuissance que je vois ce débat se dérouler et que j'aurai de la difficulté à expliquer à mes concitoyens que, malgré tout ce qui a été dit, malgré tout ce qui s'impose, on n'a pas réussi à faire entendre raison à ce gouvernement. Alors, je conserve tout de même, de mon côté, cette dignité essentielle de dire les choses comme elles doivent être dites et de demander une commission d'enquête sur l'industrie de la construction pour faire en sorte qu'une fois pour toutes la vérité soit connue. Merci, M. le Président.

*** (16 heures) ***

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, je vous remercie, M. le député de Matane, de votre intervention. Et, pour la poursuite du débat, je reconnais maintenant le prochain intervenant, M. le ministre des Transports. M. le ministre des Transports, à vous la parole.

M. Pierre Moreau

M. Moreau: Merci, M. le Président. Je pense qu'il est important d'intervenir à ce débat qui est suggéré par l'opposition officielle non pas pour dire où le gouvernement se situe, je pense que les gens savent exactement où le gouvernement se situe, mais pour expliquer davantage les raisons qui nous motivent à avoir mis en place une série de mesures pour faire en sorte que nous puissions contrer la corruption et la collusion dans le domaine de la construction.

D'ailleurs, le ministère que je représente maintenant est un ministère qui est au coeur du débat et de l'actualité, basé sur précisément l'une de ces mesures que nous avons mises en place, puisque le rapport Duchesneau dont on parle abondamment ces jours-ci est un rapport qui a été commandé par ma prédécesseure la députée de Laviolette et qui... lorsqu'elle était... lorsqu'elle occupait, pardon, les fonctions de ministre des Transports, donc en février 2010. Et elle a confié à M. Duchesneau ce mandat qui avait trois objets: le premier, c'est de faire un état, une constatation de l'état de situation; deuxièmement, de faire rapport; et, troisièmement, dans l'éventualité où M. Duchesneau, pendant l'exercice de son mandat, pendant l'exécution de son mandat, découvrait des situations qui justifiaient ou qui étaient, sur la base des faits, suffisamment documentées pour être transmises afin d'alimenter les enquêtes policières, de les transmettre. Et on voit en toutes lettres dans le rapport de M. Duchesneau qu'effectivement, pour au moins 13 cas, il a estimé que les informations obtenues justifiaient qu'il en réfère à l'unité Marteau pour... à l'escouade Marteau, qui est maintenant jointe à l'Unité permanente anticorruption.

Mais, le rapport Duchesneau, c'est un élément d'un ensemble de mesures beaucoup plus vaste qui mettent à contribution la plupart, je dirais, des ministères du gouvernement du Québec pour faire en sorte, d'une part, non seulement de contrer la collusion et la corruption, mais aussi, d'autre part, de faire en sorte que ceux qui s'en sont rendus coupables soient poursuivis et ultimement mis à l'écart et punis pour les gestes répréhensibles qu'ils auraient commis, mais aussi, d'autre part, pour faire en sorte qu'en regardant et en se projetant dans l'avenir le gouvernement puisse mettre en place une série de mesures immédiatement pour faire en sorte que ces situations-là ne se reproduisent plus. Et il est important de constater que non seulement des mesures ont été mises en place, mais également que des résultats ont été obtenus suite à la mise en place de ces mesures.

Vous me permettrez, M. le Président, de faire un peu un survol de ces mesures-là. Je sais que mon collègue le ministre de la Sécurité publique doit également intervenir et je lui laisserai parler plus amplement du volet lié à l'Unité permanente anticorruption et aux mécanismes qui touchent davantage les enquêtes policières.

Alors, au nombre des mesures qui ont été prises, d'abord, en ce qui a trait à la réforme des institutions démocratiques, nous avons adopté, notre gouvernement a déposé et a obtenu dans cette Chambre l'adoption de quatre lois qui visaient justement à s'attaquer à tout ce qui touche la question du financement des partis politiques. Et j'entendais le député de Matane tantôt s'exprimer sur la question des caisses électorales. Je pense que, depuis l'adoption de la loi sur le financement des partis politiques, il n'y a aucune législature qui aura fait autant d'efforts et adopté autant de dispositions pour faire en sorte que le financement des partis politiques soit resserré. Je vous les nomme: le projet de loi n° 113, à l'époque - - ce n'est plus le projet de loi n° 113, c'est maintenant une loi qui s'appelle la Loi anti-prête-noms -- pour éviter justement que des gens faussement contribuent à des partis politiques et obtiennent des remboursements; la loi n° 114, qui augmente de façon importante les pouvoirs de contrôle du Directeur général des élections, loi à laquelle, en commission parlementaire, s'est associé le leader de l'opposition officielle pour contribuer à bonifier cette loi-là; la loi n° 118, sur le financement proprement dit des partis politiques; et la loi n° 119, sur le processus électoral, qui est plus technique. Déjà quatre législations qui ont été adoptées avant même que nous prenions la pause qui nous amène à la présente session, et donc

aucune autre législature n'aura légiféré autant dans le domaine du financement des partis politiques pour justement resserrer les mesures.

Nous avons également adopté la loi n° 48, en novembre 2010, qui institue un code d'éthique de l'Assemblée nationale du Québec, qui est le premier code d'éthique applicable à l'ensemble des élus et qui donne, dans une législation unique, les règles et les normes de contrôle en matière d'éthique pour les élus de l'Assemblée nationale. Le Conseil du trésor a également été mis à contribution. Les règles du Trésor, dans le processus d'appel d'offres des contrats des organismes publics... a été également mis à contribution. Nous avons adopté, le 1er octobre 2008, la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements; en octobre 2009, la politique de gestion contractuelle. En juin 2010, nous avons modifié les règlements pour les attestations de Revenu Québec pour s'assurer que les gens qui transigent... ou les organismes qui transigent avec le gouvernement soient en règle avec le ministère du Revenu du Québec.

En janvier 2011, nous avons modifié encore les règlements pour que de nouvelles mesures soient mises en place pour optimiser le processus d'appel d'offres dans l'adjudication des contrats des organismes publics. En mars 2011, le budget 2011-2012 prévoit que l'attestation de Revenu Québec doit être exigée des sous-traitants de premier niveau sur les chantiers de construction gouvernementaux et municipaux, les soumissionnaires pour les contrats d'approvisionnement de travaux et de construction et de services de 25 000 \$ et plus offerts par les sociétés d'État et les organismes gouvernementaux non encore assujettis. Et, au printemps 2011, le Secrétariat du Conseil du trésor est à élaborer un ensemble de mesures pour protéger encore plus efficacement l'intégrité des contrats publics. Ces mesures-là, M. le Président, ne sont plus à l'état de projets, elles sont une réalité.

Au ministère des Transports, qui est le ministère que je représente maintenant, nous avons mis en place une série de vérificateurs internes dans chacune des 14 divisions territoriales du ministère des Transports. Et ce que l'on constate, M. le Président, c'est qu'il y a un resserrement, effectivement, des contrats et de la gestion de ces contrats-là. Les 14 postes de vérificateur interne sont répartis sur l'ensemble des 14 divisions territoriales et couvrent l'ensemble du territoire du Québec. Nous avons rendu disponibles sur le site Internet du ministère tous les contrats de 25 000 \$ et plus qui ont été octroyés par le ministère des Transports. Et ça, là, si vous cliquez sur la page Web du ministère des Transports, le premier item qui sort, ce sont les contrats qui ont été adjugés par le ministère des Transports, et vous les avez dans leur intégralité. Il y a même un journaliste qui me disait récemment dans une conférence de presse qu'ils étaient en version PDF, ce qui semble être une version longue et que c'était plus difficile à consulter. J'ai demandé aux gens du ministère: Est-ce qu'il y a d'autres versions possibles pour que ce soit plus facile à consulter, n'étant pas moi-même un expert en informatique, puis on est en train d'examiner la possibilité de le faire. Je ne sais pas si c'est du XML, ou quoi que ce soit. J'avoue, à cet égard-là, que je ne suis pas un spécialiste des formats informatiques.

Et nous avons créé, au ministère des Transports, en février 2010, l'Unité anticollusion, dont le mandat a été élargi par la création de l'Unité permanente anticorruption, dont vous parlerez à mon collègue le ministre de la Sécurité publique. Également, à la Commission de la construction du Québec, en mars 2010, nous avons investi... nous avons fait des investissements qui sont passés de 4 à 9 millions de dollars par année pour lutter contre l'évasion fiscale. Et nous avons 395 personnes sur le terrain pour contrer le travail au noir sur les chantiers, une escouade tactique qui est passée de 40 personnes... composée de 40 personnes pour la lutte contre le blanchiment d'argent et la lutte contre la facturation de complaisance dans les secteurs plus à risque. Et nous avons créé un service des plaintes, de prévention et de support à la Commission de la construction du Québec.

****(16 h 10)****

Et je vous donne un exemple que ma collègue la ministre du Travail me citait: Les interventions dans ce

domaine-là ont permis de récupérer 277,9 millions, en 2010-2011, en évasion fiscale dans le secteur de la construction et 218 millions en 2009-2010. C'est dire, M. le Président, que les mesures qui sont mises en place sont efficaces et qu'elles donnent des résultats. Et il y a deux types... deux voies que nous devons suivre pour justement nous assurer de non seulement endiguer le problème, mais y apporter des corrections: il y a la voie des mesures plus administratives et il y a la voie des mesures plus coercitives que sont les enquêtes policières pour faire en sorte que les personnes puissent être poursuivies, puissent être amenées devant les tribunaux et éventuellement condamnées pour les crimes qu'elles commettent.

Je veux redire, M. le Président, en terminant, que j'entends encore dans cette Chambre résonner les paroles du précédent ministre de la Sécurité publique, mon collègue Jacques Dupuis, qui disait: Personne n'est à l'abri. Je veux réitérer encore une fois que personne n'est à l'abri, qu'à mon arrivée au ministère des Transports j'ai demandé immédiatement à la sous-ministre de prendre les mesures nécessaires pour me donner les résultats des mesures qui ont été mises en place et pour dire une chose très importante: Moi et personne ici au gouvernement n'a quiconque à protéger. Ce que nous souhaitons, c'est d'aller au fond des choses. Nous souhaitons que les coupables soient punis, qu'ils soient condamnés et nous souhaitons que ces situations-là soient corrigées et que nous puissions mettre en place les mesures nécessaires afin que ces choses-là ne se reproduisent pas. Mais, dans toutes les sociétés, M. le Président, vous savez qu'il y a des gens qui tenteront toujours d'essayer de contourner la loi. C'est à nous de prendre les mesures pour faire en sorte de leur rendre la tâche difficile et impossible, et c'est à ça que je souhaite me consacrer, parce que ce que les Québécois souhaitent d'abord et avant tout, c'est que ces choses-là cessent et que nous prenions les mesures appropriées pour y arriver.

Sur les moyens à prendre pour y arriver, je pense, j'estime que le gouvernement a une marge de manoeuvre qui lui permet de se dire: Nous pensons et nous sommes convaincus que nous avons fait les bons choix, que nous avons fait les choix qui nous amèneront aux résultats les plus rapides. Et je pense qu'il faut poursuivre dans cette voie-là. Et c'est clair. Et, à cet égard-là, je veux appuyer les paroles que prononçait mon collègue le ministre de la Sécurité publique lorsqu'il disait: Plus nous nous rapprocherons du crime, plus nous nous rapprocherons des solutions et plus les obstacles sur notre route seront là pour nous empêcher de continuer.

M. le Président, le gouvernement a la détermination pour continuer son travail et pour s'assurer que nous trouverons les criminels et qu'ils seront condamnés. Merci.

Le Vice-Président (M. Gendron): Alors, merci, M. le ministre des Transports. J'inviterais les collègues indépendants à prendre la parole effectivement, s'ils ont indiqué qu'ils voulaient la prendre. Et je... Alors là, je vois une collègue de l'Assemblée nationale qui se lève. Alors, je donne la parole à Mme la députée de Crémazie pour son intervention.

Mme Lisette Lapointe

Mme Lapointe: M. le Président, c'est avec conviction que j'appuie cette motion du Parti québécois aujourd'hui. D'ailleurs, hier, nous étions huit députés indépendants à réclamer un débat d'urgence suite aux révélations consternantes du rapport Duchesneau.

La population, M. le Président, se sent flouée, bafouée. Les citoyens sont indignés, ils sont révoltés. Alors qu'on leur chante sur tous les tons qu'il faut se serrer la ceinture, alors que le gouvernement coupe dans les services publics, ils ont confirmation qu'il y a un détournement de fonds publics au profit d'intérêts privés dans l'octroi des contrats gouvernementaux. Ils apprennent que le crime organisé se serait infiltré, aurait pris racine dans nos institutions gouvernementales.

M. le Président, l'intégrité même de l'État est en cause. C'est la crise de confiance la plus grave qu'ait connue le Québec depuis 40 ans. Elle exige une action immédiate. Il faut une véritable commission

d'enquête, pas un simulacre d'enquête comme le fut la commission Bastarache.

M. le Président, la population se mobilise. Samedi, les citoyens descendront dans la rue pour manifester leur indignation et exiger du premier ministre qu'il établisse cette commission. Ils clameront: Commission, démission ou élections! Et j'en serai, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron): Merci, Mme la députée. Je suis prêt à céder la parole au prochain intervenant et je reconnais M. le député de Verchères pour son intervention. M. le député de Verchères, à vous la parole.

M. Stéphane Bergeron

M. Bergeron: M. le Président, il y a quelques instants, notre collègue le ministre des Transports nous a dit, de façon un peu solennelle: J'entends encore résonner en cette Chambre les paroles du précédent ministre de la Sécurité publique lorsqu'il disait: Personne n'est à l'abri des enquêtes policières. J'aurais le goût de poursuivre sur cette même voie et de dire que j'entends aussi résonner en cette Chambre les paroles du précédent ministre de la Sécurité publique lorsqu'il disait: Si on déclenche une commission d'enquête, ça va être trop long. Ça va prendre six mois à se mettre en place. Le temps que ça commence à travailler, ça va prendre un an. On ne sera pas plus avancés. Et je l'entends également nous dire, M. le Président: Nous choisissons les enquêtes publiques, mais nous n'excluons pas la tenue d'une commission d'enquête, si les enquêtes... Nous choisissons les enquêtes policières, dis-je, mais nous n'excluons pas l'enquête publique. Et, si d'aventure les enquêtes policières ne donnent pas les résultats escomptés, nous recourrons à la commission d'enquête.

M. le Président, ça fait maintenant plus de deux ans, plus de deux ans et demi même que nous travaillons dans cette atmosphère viciée, malsaine, de suspicion, où toute la classe politique, tout l'appareil d'État, toute l'industrie de la construction est par le fait même éclaboussée parce qu'on n'est pas en mesure effectivement, pour reprendre une expression d'un homme célèbre, de séparer le bon grain de l'ivraie. On n'est pas en mesure à ce stade-ci de faire la distinction entre celles et ceux qui fraudent, celles et ceux qui se livrent à des activités criminelles et celles et ceux qui de façon consciencieuse et honnête font leur travail. Conséquemment, tous les hommes, toutes les femmes politiques, tous les fonctionnaires, tous les entrepreneurs, les ingénieurs, les travailleurs de la construction sont mis dans le même panier, au banc des accusés. Alors, quand le gouvernement nous dit qu'il ne veut pas de procès public, de par sa désinvolture, il prête flanc à ce qu'il y ait effectivement un procès public. De par sa désinvolture, il entretient l'idée -- tout aussi malsaine que l'atmosphère qui lui donne naissance -- l'idée qu'il a quelque chose à cacher et que conséquemment c'est la raison qui explique fondamentalement qu'il ne veuille pas déclencher une commission d'enquête.

M. le Président, les citoyens nous regardent aujourd'hui et ils se posent deux questions. La première, c'est: Qu'est-ce qu'il y a de différent aujourd'hui pour que le Parti québécois arrive avec une énième motion? Et la deuxième, c'est: Qu'est-ce qu'il y a de différent au terme du vote sur cette motion? Parce que personne n'est dupe. Je pense qu'il n'y a personne en dehors de cette enceinte et même dans cette enceinte qui s'imagine que la partie ministérielle, en dépit des appels que nous avons lancés à cet effet, vont voter selon leur âme et conscience, en fonction de ce que souhaitent leurs commettants et commettants. Et ils vont voter en fonction de la ligne de parti, et la ligne de parti dit: Il n'est pas question de déclencher une commission d'enquête. Donc, on vote contre. Tout le monde s'attend effectivement à ce que le vote sur cette motion, malheureusement, soit négatif. Et le résultat, c'est que ça va également contribuer, à notre corps défendant, à alimenter ce cynisme qui a cours présentement dans la population québécoise à l'égard de nos institutions.

**** (16 h 20) ****

M. le Président, les Québécoises et Québécois sont inquiets. Ils sont extrêmement préoccupés. Ce qu'on leur a révélé dans le rapport Duchesneau est extrêmement troublant, mais ce qui est navrant, M. le Président, c'est qu'il n'y a là rien d'étonnant. Pourquoi n'y a-t-il là rien d'étonnant? Parce que, ce gouvernement, au ministère des Transports, en 2004, il y en a eu un, rapport interne, qui disait qu'il y avait de la collusion dans le secteur de la construction. Qu'est-ce que ce gouvernement a fait avec ce rapport? Il a tiré le... il a ouvert le tiroir, la filière 13, il y a déposé le rapport, et il a refermé le tiroir, puis il l'a barré à double tour.

Il aura fallu que le Vérificateur général, encore une fois, révèle l'existence... Parce que c'est toujours au terme de révélations, que ce soit dans les médias ou par le Vérificateur général. Autrement, le gouvernement fait: Pas vu, pas pris, pas coupable. Pas vu, pas pris, tu n'es pas coupable. Donc, il a fallu que le Vérificateur général rende public ce rapport pour qu'on dise: Bien, voyons, qu'est-ce que c'est ça? Comment se fait-il que le ministère des Transports était au courant et qu'il n'a strictement rien fait?

M. le Président, c'est dommage, mais ce gouvernement entretient une culture du secret qui fait que, tant qu'on ne le sait pas, ça ne fait pas mal. Donc, quand on le sait, là on réagit. Et j'en veux pour preuve, M. le Président, l'annonce, la semaine dernière, de la nouvelle selon laquelle les agents de l'Unité anticollusion, qui avaient fait leur travail à l'intérieur de cette unité qui relevait du ministère des Transports, ne pouvaient tout à coup plus exercer leurs fonctions au sein de l'Unité permanente anticorruption parce qu'il y avait, semble-t-il, une technicalité qui faisait en sorte que, comme ils n'étaient pas fonctionnaires, ils ne pouvaient pas exercer leurs fonctions au sein de l'Unité permanente anticorruption. C'est drôle, ils pouvaient exercer ces mêmes fonctions au sein de l'Unité anticollusion, mais ils ne pouvaient pas exercer ces fonctions au sein de l'Unité permanente anticorruption.

Or, il aura fallu encore une révélation dans les médias pour que tout à coup la présidente du Conseil du trésor sorte de sa torpeur et dise: Ah! Bien, on va régler cette petite technicalité, on va permettre aux agents de pouvoir exercer leurs fonctions. Sauf que, M. le Président, pour utiliser une image qui n'est pas nécessairement élégante mais qui dit tout: lorsqu'on ouvre la barrière de l'écurie puis que les chevaux se sauvent, si tu la refermes après coup, les chevaux sont partis.

Or, les enquêteurs, là, qui ont déjà quitté l'Unité anticollusion parce qu'ils étaient un petit peu froissés de cette attitude de la part du gouvernement à leur égard, ils sont partis. Est-ce qu'ils vont revenir parce que tout à coup la présidente du Conseil du trésor a réalisé qu'il y avait une petite technicalité qui les empêchait d'exercer leurs fonctions? Je ne sais pas. Ce que je sais cependant, c'est que ces gens-là qui ont donné naissance au rapport dont on a pris connaissance, encore une fois grâce à une fuite, ces gens-là, en partie, sont partis. Ils ont quitté, et conséquemment on ne peut plus compter, du moins pour le moment, sur leurs services professionnels.

Alors, M. le Président, grâce à des révélations... Et je fais une petite parenthèse là-dessus, M. le Président. Ces révélations sont extrêmement... ces fuites, devrais-je dire, sont extrêmement révélatrices de la situation pourrie dans laquelle nous nous trouvons. Je l'évoquais aujourd'hui, à la période de questions.

Le journaliste d'enquête Alain Gravel, de l'émission *Enquête* à Radio-Canada, sur les ondes de Radio-Québec, dans le cadre de l'émission *Huis clos*, a dit: J'ai eu des informations de la part de procureurs, de policiers, de fonctionnaires, et il a laissé sous-entendre que c'est parce que ces mêmes procureurs, policiers, fonctionnaires sentaient que ça coinçait quelque part puis que ça ne pouvait pas aboutir en accusations, en arrestations et éventuellement en condamnations qu'ils se sentaient réduits à devoir faire des révélations aux journalistes de telle sorte que la vérité puisse éclater.

Et je réitère, M. le Président, que, depuis trois ans, les seules informations qui ont été soumises à l'attention du public sont le fait de révélations journalistiques, en raison du fait de cette frustration bien

légitime qu'entretiennent certains fonctionnaires, certains policiers, certains procureurs puisque leur travail n'aboutit pas. Et le gouvernement nous dit: On s'en remet aux enquêtes policières. Puis le ministre de la Sécurité publique nous disait: Si ça prend trop de temps, si ça n'aboutit pas, on va déclencher la commission. Qu'est-ce que ça prend? Ça fait trois ans, M. le Président. Est-ce qu'on attend que la prochaine élection soit déclenchée puis que la population se présente aux urnes tout aussi ignorante de ce qui se passe véritablement qu'elle ne l'est présentement? À quoi on joue? Combien de temps ça va prendre avant que le gouvernement réalise qu'il est absolument impératif de déclencher cette commission d'enquête, M. le Président?

Or, la situation est la suivante: plus le temps passe, plus le temps passe, moins les preuves sont solides. Si ça se trouve, plusieurs de ces preuves ont déjà commencé à disparaître. Est-ce que c'est ce qu'on souhaite, M. le Président? Est-ce que c'est ce qu'on souhaite? Le gouvernement nous répète sans cesse que nous vivons dans un État de droit et que conséquemment ça prend des preuves. Moi, je veux bien. Mais, dans cet État de droit qu'est le nôtre, M. le Président, il existe un outil, un outil garanti par notre cadre législatif, et cet outil-là, c'est la commission d'enquête. Alors, pourquoi le gouvernement s'entête-t-il obstinément à ne pas recourir à cet outil qui existe, qui a fait ses preuves dans le passé?

Et j'en veux pour preuve justement les propos d'un collègue du parti ministériel, le collègue de Chomedey, à qui nos collègues libéraux et nous-mêmes d'ailleurs accordons beaucoup de crédibilité en ces matières, qui se réjouissait que le gouvernement ait déclenché la commission Poitras, qui jugeait que c'était nécessaire, qu'il arrive un moment où les politiciens doivent prendre leurs responsabilités et qui... Et il applaudissait au déclenchement de la commission Poitras. Et nous avons, je crois, et ce, depuis longtemps, atteint ce niveau de gravité qui devrait nous amener à déclencher sans tarder cette commission d'enquête.

M. le Président, je termine simplement en disant que les enquêtes policières et une commission d'enquête ne sont pas mutuellement exclusives. Elles peuvent s'alimenter l'une l'autre. C'est ce qui s'est passé autrefois. On l'a vu avec la commission Gomery. On l'a vu avec la commission sur le crime organisé. Ça n'exclut pas qu'il puisse y avoir des condamnations et le fait d'avoir des criminels en prison. Par contre, une enquête policière est contrainte par un certain nombre de... de par sa nature, doit composer avec un certain nombre de contraintes: ce droit au silence du prévenu. La commission d'enquête peut obliger quelqu'un à témoigner.

L'enquête policière, M. le Président, je le répète souvent, s'intéresse par définition à un cas, à un individu, à un événement, sans nécessairement pouvoir faire les liens entre ces différents cas, ces différents individus, ces différents événements. Si on ne démantèle pas le système, on aura beau sortir un individu puis l'envoyer au frais en prison, il sera immédiatement remplacé par quelqu'un d'autre. Ce qu'il faut faire, c'est démanteler le système. Et, pour démanteler le système, il faut déclencher cette commission d'enquête. Et la commission d'enquête, je le dis souvent aussi, permettra de lever des lapins dont les policiers pourront suivre la trace par la suite. Ces deux outils ne sont pas mutuellement exclusifs. Pourquoi le gouvernement s'entête-t-il à ne pas déclencher la commission d'enquête?

Mme la Présidente, les Québécois et Québécoises s'attendent de nous à ce que nous posions des gestes. Les Québécoises et les Québécois ont perdu confiance dans leurs institutions. Et nous devons redonner confiance à la population dans ses institutions. C'est notre devoir premier comme représentants de la population. Or, pour ce faire, il nous faut aller au fond des choses. Et, pour aller au fond des choses, il nous faut cette commission d'enquête. J'implore nos collègues de voter en faveur de la motion de la chef de l'opposition.

**** (16 h 30) ****

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, M. le député de Verchères. Je reconnais

maintenant M. le député de Nicolet-Yamaska pour 1 min 40 s.

M. Jean-Martin Aussant

M. Aussant: Merci Mme la Présidente. Ça me fait plaisir de voter en faveur de cette motion du Parti québécois non seulement parce que c'est une motion intelligente, mais aussi parce qu'elle respecte la volonté d'une immense majorité des Québécois, Québécois qui nous ont tous élus ici. Et une des premières choses d'ailleurs qu'on a faite en arrivant ici, tous autant que nous sommes, c'est de prêter serment en disant qu'on déclarait sous serment qu'on serait loyaux envers le peuple du Québec et qu'on exercerait nos fonctions de député avec honnêteté et justice. Bien là, c'est le temps de faire valoir ce serment-là, tout le monde ici.

Et tout le monde ici sait ce qui est éthique et ce qui ne l'est pas. Tout le monde ici sait ce qui est moral et ce qui est immoral. Et là c'est le temps qu'il y en ait un de nous qui se lève, probablement de ce côté-là de la Chambre, et qui nous surprenne, et qui gagne le respect non seulement de nombreux collègues ici, mais de millions de personnes qui veulent une commission d'enquête pour nettoyer leur système. Et ce serait une des meilleures choses à faire pour que la population regagne confiance dans l'institution qu'on représente. Et j'espère qu'il y en a un qui, aujourd'hui, va se sentir le courage de faire ça. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, je vous remercie, M. le député de Nicolet-Yamaska. Je vais retourner au... À moins que, M. le ministre, vous accepteriez? Mme la députée de Rosemont, pour 1 min 40 s.

Mme Louise Beaudoin

Mme Beaudoin (Rosemont): Oui. Merci, Mme la Présidente. Alors, moi aussi, je vais voter en faveur de cette motion présentée par le Parti québécois.

Mme la Présidente, 8 %, 8 %, c'est, au moment où l'on se parle, le pourcentage des citoyens qui font confiance à la classe politique. Vous me direz: Ça pourrait être pire, ça pourrait être 0 %. Mais nous en sommes à 8 %. Or, il y a 78 %, 80 % de la population qui, depuis quand même un an et demi, deux ans, demandent et réclament une commission d'enquête sur la construction et les liens avec les partis politiques. Or, le gouvernement est sourd à cet appel.

Et ce qui caractérise -- et le député de Verchères l'a dit tout à l'heure -- le gouvernement dans ce dossier comme malheureusement dans beaucoup d'autres, c'est sa désinvolture. Et on l'a vu quand le premier ministre a dit, dans un premier temps, ne pas avoir lu le rapport Duchesneau alors que ce rapport indique, et je le cite: «Nous avons [...] découvert un univers clandestin et bien enraciné, d'une ampleur insoupçonnée, néfaste pour notre société aussi bien sur le plan de la sécurité et de l'économie que sur celui de la justice et de la démocratie.»

Mme la Présidente, par son refus entêté, incompréhensible dans la perspective du bien commun, de tenir une enquête publique, le premier ministre porte personnellement une immense responsabilité dans cette détérioration de la vie démocratique chez nous et dans la révolte qui gronde, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, je vous remercie, Mme la députée de Rosemont. Est-ce qu'il y a d'autres députés indépendants qui n'ont pas encore pris la parole? M. le député de Mercier, pour 1 min 40 s.

M. Amir Khadir

M. Khadir: Merci, madame. Mme la Présidente, le député de Labelle, mon collègue, a déposé, ce matin même, un manifeste, à l'Assemblée nationale, pour une nouvelle culture politique, une nouvelle culture

politique qui passe forcément... Et je sais que beaucoup de députés du côté du parti gouvernemental sont du même avis, qu'il faut un changement dans un certain nombre de nos institutions et surtout dans la culture politique qui, pour répondre aux... pour répondre aux préoccupations qui viennent d'être énumérées par ma collègue de Rosemont. Cette nouvelle culture politique passe par une lutte acharnée et sans merci contre la corruption, une corruption qui dépasse les frontières habituelles entre gauche et droite, entre souverainistes et fédéralistes, puisque malheureusement, dans de nombreuses autres sociétés où il y a des lignes de démarcation fort différentes, les mêmes préoccupations, les mêmes questionnements existent.

Nous avons dit, à Québec solidaire, depuis l'année dernière, et on l'a répété au lendemain du dépôt... enfin, des révélations du rapport Duchesneau, avec ma collègue Françoise David, que le premier ministre n'a pas beaucoup de choix, soit qu'il déclenche une enquête publique, soit qu'il donne sa démission, ou il déclenche immédiatement une commission d'enquête, pour toutes les raisons qui ont été évoquées par les députés de l'opposition depuis tout à l'heure.

Cependant, devant son refus, les citoyens ne resteront pas silencieux. Il y a deux manifestations... à laquelle nous sommes confiés: d'abord, demain, ici même, devant l'Assemblée nationale, organisée par les Syndicats de la fonction publique du Québec et des professionnels du gouvernement du Québec; et, samedi, devant le bureau du premier ministre, par des citoyens.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Merci, M. le député de Mercier. Alors, il n'y a plus d'interventions du côté des indépendants? Je cède maintenant la parole à M. le ministre de la Sécurité publique, en vous rappelant qu'il reste 11 minutes à votre groupe parlementaire.

M. Robert Dutil

M. Dutil: Alors, merci, Mme la Présidente. Mme la Présidente, je voudrais d'abord commencer par parler du député de Chomedey, dont le député de Verchères évoquait tout à l'heure l'expertise, et confirmer qu'effectivement le député de Chomedey est un personnage fort connu dans le milieu de la police puisqu'il a exercé le métier d'enquêteur pendant de très nombreuses années et il a même écrit un livre là-dessus, sur l'arrestation de «Mom» Boucher, auquel il a activement participé.

Le député de Chomedey est farouchement contre une enquête publique, et depuis fort longtemps. Il l'était en 1995 et il a, avec d'autres personnes, insisté auprès du ministre d'alors, M. Serge Ménard, pour qu'on fasse plutôt... qu'on crée davantage ce qui est devenu l'opération Carcajou, ce qui est devenu l'escouade mixte Carcajou plutôt qu'une enquête publique parce que, du point de vue qu'il défendait et qu'il défend toujours aujourd'hui, c'est, une enquête publique, une façon pour les criminels d'échapper au juste châtiment qu'ils méritent pour les méfaits qu'ils ont commis.

Je m'explique. Au printemps dernier, c'est passé relativement inaperçu, on a créé ce qu'on appelle l'UPAC. C'est passé inaperçu parce qu'au ministère de la Sécurité publique il y avait également des événements en Montérégie, il y avait aussi un projet de loi concernant l'Unité permanente anticorruption. Pourquoi j'en parle? C'est parce que ce que nous avons fait là est révolutionnaire, C'est un Carcajou plus, plus, plus: plus gros, plus intégré, avec des échanges d'information, qui est installé d'une façon permanente et avec un budget permanent de 30 millions de dollars par année.

Ce n'est pas tout ce que nous avons fait pour cette Unité permanente anticorruption. Nous avons donné des pouvoirs exceptionnels au commissaire, pouvoir d'enquête, pouvoir de recommandation et devoir d'informer le public, qui sont des demandes légitimes de la part de la population. Je sais qu'il y a une certaine incompréhension sur l'importance de ces pouvoirs-là, pouvoirs exceptionnels d'un nouvel organisme qui est très puissant et qui est en mesure de faire la chasse aux criminels d'une façon très efficace avec les armes que nous lui avons données. Je vais me permettre un exemple. Les exemples

sont toujours des façons de faire comprendre qui sont imparfaites, qui ne couvrent pas l'ensemble de la réalité mais qui vont aider, je pense, la population à comprendre les raisons pour lesquelles nous nous opposons à l'aspect audition d'un témoin à qui on donne l'immunité, comme c'est le cas dans une enquête publique.

Je donne l'exemple suivant. On sait qu'il y a beaucoup de commotions cérébrales dans les parties de hockey actuellement, et la raison, là -- on n'a pas besoin de se faire un long dessin -- la raison, c'est parce que les coudes sont trop hauts puis les bâtons sont trop hauts. On est bien d'accord avec ça. Ça fait qu'on a deux choix. La Ligue nationale peut décider qu'ils font l'équivalent d'une commission d'enquête publique, c'est-à-dire qu'ils reçoivent ceux qui ont donné des coups de coude et qui ont eu des bâtons trop hauts, donc qui ont blessé des personnes, et on aurait probablement le message suivant à peu près. Le commissaire pourrait demander: Pourquoi vous avez fait ça? Et ils diraient: C'est pour diminuer la concurrence, hein? Bon. Et comment vous faites ça? Bien, voyez-vous, je m'enlève sur un joueur, je le regarde, s'il a le dos un peu tourné, je lève mon coude, quand j'arrive à côté de lui, bien, je le frappe au visage. On apprendrait ça. Tout le monde sait ça, Mme la Présidente. Tout le monde sait ça. Les policiers savent ça, la population sait ça, parce qu'on le voit à la télévision. Mais supposons qu'il n'y a pas de télévision et qu'on ne le sait pas, c'est une chose facile à découvrir. Et, après le témoignage de l'individu en question, on lui dirait: Bon, on vous pardonne parce que vous avez fait un témoignage sincère et vous ne serez pas condamné pour ceci. Veuillez ne plus recommencer, s'il vous plaît. Je pense qu'on n'aurait pas beaucoup de diminution de commotions cérébrales dans la Ligue nationale si on faisait ça.

Ce que nous avons fait, nous, nous avons fait l'équivalent de donner des pouvoirs à l'arbitre en chef en lui disant: Regarde, tu vas prendre le rôle, tu vas regarder ça, tu vas nous faire des recommandations, et, les recommandations, on va les adopter, nous, les gens de la Ligue nationale. On va séparer les gens qui vendent le show, puis on va prendre les arbitres, puis on va dire: Regarde, vous autres, là, vous allez nous dire qu'est-ce qu'il faut faire. Il y a eu des idées qui ont circulé. Une des choses à faire, c'est probablement de mettre à l'écart les joueurs qui ont provoqué une commotion cérébrale pendant toute la durée de l'absence du joueur qui a eu la commotion cérébrale, par exemple, ou des fortes amendes, ou payer le salaire de la personne. Et, moi, je suis pas mal convaincu que, si des mesures de ce genre-là étaient prises, on aurait pas mal plus d'efficacité pour diminuer les commotions cérébrales dans la Ligue nationale que l'on en aurait si on faisait une audition publique avec amnistie, avec immunité des gens.

*** (16 h 40) ***

Qu'avons-nous fait avec l'UPAC? On a donné au commissaire de l'UPAC les pouvoirs d'enquête, ce qui est l'équivalent de ce qu'on donnerait à un commissaire d'une enquête publique, sauf qu'ils sont permanents dans son cas. On a donné au commissaire le pouvoir de faire des recommandations, ce qui serait le cas si c'était une commission d'enquête publique, sauf qu'ils sont permanents, Mme la Présidente. Et on a donné au commissaire le devoir d'informer le public au moins deux fois par année sur les stratagèmes, ce qui est la volonté de la population, elle veut connaître les stratagèmes. Le commissaire a ces pouvoirs-là, à la différence qu'ils sont permanents, c'est-à-dire qu'il va nous faire des recommandations cette année, il va nous en faire l'année prochaine, il va nous en faire l'autre année. Ils vont dévoiler les stratagèmes publiquement cette année, ils vont les dévoiler l'année prochaine, ils vont les dévoiler l'autre année, si bien qu'on va être en continu informés de ce qu'il fait. Mais il n'y aura pas d'immunité pour les gens qui ont commis des crimes.

Et, je le répète, le député de Chomedey, dont on reconnaît l'expertise de l'autre côté, est farouchement contre les commissions d'enquête publiques, et c'est un expert. Il est farouchement contre les commissions d'enquête publiques dans ce genre de crimes là -- il pourra le dire lui-même -- parce que ça permet aux criminels de ne pas recevoir les justes châtiments de leurs crimes. Alors, ce n'est pas... il n'y

a pas là entêtement. Nous avons pris le meilleur moyen disponible pour s'assurer qu'on ait une diminution considérable, sinon une disparition des genres de crimes que l'on reproche aux gens qui font de la collusion et de la corruption.

Je change un peu mon sujet, j'en viens à M. Duchesneau, qui est la personne que nous avons engagée pour faire le rapport qui a été rendu public la semaine dernière. Et donc c'est nous qui souhaitons qu'il y ait ce rapport-là. Et est-il utile de vous rappeler qu'il y a neuf mois il y a des gens qui ont porté plainte contre M. Duchesneau pour une supposée infraction, et le ministre des Transports d'alors, le député de Louis-Hébert, a demandé à M. Duchesneau de ne plus exercer ses fonctions pendant le temps de l'enquête. Il a demandé que l'enquête soit faite et il a demandé aux gens: Ce serait-u possible d'accorder la présomption d'innocence à M. Duchesneau? Ça pourrait-u arriver qu'il y a du monde qui ont intérêt à le voir disparaître de là? Ça pourrait-u arriver, ça? C'est-u possible, dans notre société, qu'il y a du monde qui a envie de salir les policiers qui font des enquêtes justement pour s'en débarrasser? Ça arrive, Mme la Présidente. C'est arrivé.

On a vu les gens de l'opposition déchirer leurs chemises sur ce supposé scandale en demandant de lyncher littéralement M. Duchesneau au plus haut mât, hein, et de s'en débarrasser. Ce n'est pas ce que nous avons fait. On a respiré par le nez. On a dit: Vous allez attendre le résultat de l'enquête. Et, le résultat de l'enquête ayant blanchi M. Duchesneau, nous l'avons réintégré le lendemain dans ses fonctions pour qu'il continue à faire la chasse aux criminels.

Que s'est-il passé? Pourquoi ça arrive, ça? Moi, un des avantages de vieillir, voyez-vous, c'est l'expérience que vous avez. Les gens n'aiment pas ça, vieillir, mais c'est une chose... c'est la seule façon qu'on a trouvée de vivre longtemps.

Une voix: ...

M. Dutil: Oui. Et un des avantages, c'est qu'on acquiert de l'expérience. Moi, j'ai fait de la politique à l'âge très jeune. J'ai été élu conseiller municipal à 25 ans, maire à 29 ans. J'ai été député pendant neuf ans par la suite, jusqu'en 1994. J'avais quitté la politique, je ne pensais pas revenir. Mais ce que je veux illustrer par l'expérience que j'ai heureusement vécue, dont je suis bien content, c'est les méthodes de déstabilisation de toute sorte de monde quand ils ne sont pas contents des décisions qu'ou un gouvernement municipal ou un gouvernement provincial peut prendre, hein? On est prêt à salir, on est prêt à lancer des ballounes -- excusez-moi l'expression -- on est prêt à dire n'importe quoi pour se débarrasser de ceux qui font des choses qui à notre point de vue ne servent pas notre intérêt, que ce soit un groupe de pression ou que ce soient des criminels.

Évidemment, tout le monde ne fait pas ça, premièrement. Deuxièmement, tout le monde n'est pas un criminel, même s'ils mettent des pressions sur le gouvernement pour obtenir des faveurs. Mais les criminels, ces gens sans foi ni loi, sont les premiers à faire n'importe quoi pour se débarrasser des politiciens qui veulent les... s'assurer qu'il y aura les forces de l'ordre nécessaires pour obtenir les justes châtements, premièrement, ou les policiers qui s'approchent trop proche d'eux et qui risquent de les mettre en prison. Et, à mon sens, je n'ai pas la preuve de ça, si vous me demandez d'où venait l'attaque contre M. Duchesneau à l'époque, je ne le sais pas malheureusement, j'aimerais le savoir, je ne le sais pas, mais on peut suspecter que, pour que des gens fassent des accusations qui remontent des années antérieures sur un sujet qui est complètement différent, il faut croire qu'il achalait pas mal de monde dans le ministère des Transports, et que ça les dérangeait, et qu'ils souhaitaient qu'on le voie disparaître.

Alors, cette situation-là va... je l'ai mentionné, cette situation-là risque de se reproduire. On se rapproche des criminels. On a mis tellement d'énergie, d'efforts, d'argent puis de pouvoirs à l'organisation qu'on appelle l'UPAC que vous pouvez être sûrs que ces gens-là vont réagir et vont tenter tous les moyens pour nous empêcher d'aller au fond des choses.

Mme la Présidente, on va aller au fond des choses. On va continuer à mettre les argents qu'on met là, on va continuer à travailler très fort pour que les criminels aillent en prison, quelles que soient les pressions qu'on y met pour empêcher cela. C'est notre devoir, c'est ce que nous souhaitons faire, c'est ce que nous allons faire.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, je suis prête à répartir le temps non utilisé: quatre minutes. Donc, du côté du gouvernement, vous avez deux minutes de plus, si vous le souhaitez, M. le ministre, pour poursuivre, et, du côté de l'opposition, également deux minutes. Est-ce que vous voulez le prendre tout de suite, M. le ministre? Très bien. Alors, je suis prête à reconnaître M. le député de Drummond.

M. Yves-François Blanchet

M. Blanchet: En combien de temps, Mme la Présidente?

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Deux minutes.

M. Blanchet: Deux minutes. Merci, Mme la Présidente. Le gouvernement a reçu un rapport de la première importance vraisemblablement après le moment où la société québécoise au complet en a été informée, puisque nous en avons été informés par une suite... une fuite, pardon. Elle devait venir de quelque part. Combien de temps avant? Nous ne le savons pas. Ça a été caché.

Et éventuellement, bien sûr, le premier ministre se fait interroger sur la question et il dit qu'il ne l'a pas lu. Il y a là une espèce d'insulte face à un dossier qui anime l'opinion publique de façon significative depuis plusieurs années déjà. Cela dit, j'ai un doute important: moi, je pense qu'il l'avait lu. Parce que je pense que c'est impossible qu'il ne l'ait pas lu. Et je pense qu'il a dit ne pas l'avoir lu simplement parce qu'il y avait trop de questions soulevées dans ce rapport pour qu'il puisse, en conférence de presse, y faire face sur le coup.

On le questionne à l'Assemblée nationale, il blague, il trouve ça drôle, ce qui est aussi assez odieux. Et, ce faisant, il sert effectivement les intérêts potentiels du crime organisé. Et j'ai un problème avec ça parce qu'on a tendance, compte tenu du temps dont on dispose, à parler du crime organisé comme étant l'ensemble des milieux. Il y a, dans les milieux de la construction, des gens qui sont honnêtes, et qui sont de bonne foi, et qui sont salis par cette attitude-là. Il y a, dans l'Assemblée nationale, des députés qui sont honnêtes, et qui sont de bonne foi, et qui sont salis par cette attitude-là.

J'aimerais faire une suggestion: que chaque député libéral convoque un point de presse, et appelle sa population dans sa circonscription, et explique à ses électeurs pourquoi il refuse une commission d'enquête, qu'il fasse face à son monde, qu'il fasse face à ses électeurs et qu'il explique à ces gens-là pourquoi cette espèce de soumission, alors qu'on pourrait leur proposer, eux aussi, d'essayer ça, le vote libre. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): En fait, étant donné que le... Est-ce qu'il y a quelqu'un qui va utiliser les deux minutes? D'accord. Alors, je voulais être généreuse avec vous, M. le député de Drummond, pour vous donner les deux minutes du gouvernement, mais il y a quelqu'un qui va les prendre. M. le député de Laurier-Dorion, deux minutes, s'il vous plaît.

M. Gerry Sklavounos

M. Sklavounos: Merci, Mme la Présidente. Il ne reste pas beaucoup de temps, mais je voulais absolument intervenir dans ce débat pour dire aux collègues en face qu'ils ont tendance fâcheusement, les derniers temps, de parler pour les députés de ce côté-ci de la Chambre, de nous conseiller de faire des conférences de presse, de nous conseiller de consulter nos citoyens, de nous conseiller d'écouter nos

citoyens.

Juste pour rassurer les députés de l'autre côté de la Chambre qui ont pris parole -- et je parle pour moi et je parle pour mes collègues -- premièrement, nous écoutons nos citoyens; deuxièmement, nous consultons nos courriels; troisièmement, il y a plusieurs d'entre nous qui communiquons les raisons pour lesquelles... et qui ont été invoquées ici aujourd'hui, pour lesquelles nous privilégions non pas une commission d'enquête mais des enquêtes policières. Ça se fait.

D'ailleurs, je regarde mon collègue de Saint-Jean en face, avec qui je communique sur *Twitter* sur une base régulière, et conversations durant lesquelles nous échangeons nos points de vue, qui sont divergents, mais on le fait avec respect. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ne sont pas en train de se cacher, n'ont absolument personne à protéger. Et, lorsque le collègue de Drummond dit: Il y a des députés dans cette Chambre qui sont honnêtes, moi, je l'invite à considérer que tous les députés dans cette Chambre sont honnêtes. Il faut d'ailleurs qu'il le présume lorsqu'il prend parole en cette Chambre. Et vous dire que, si les députés de ce côté-ci de la Chambre se lèvent pour voter contre cette motion, c'est par conviction que nous sommes en train de faire la bonne chose, en train de procéder de la meilleure façon pour enrayer ce problème. Merci, Mme la Présidente.

**** (16 h 50) ****

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, je vous remercie, M. le député de Laurier-Dorion. Alors, nous sommes rendus à la période de la réplique, et j'invite Mme la chef de l'opposition à prendre la parole pour 10 minutes.

Mme Pauline Marois (réplique)

Mme Marois: Alors, je vous remercie, Mme la Présidente. Je veux vous rassurer, je serai très brève, car, de notre côté, nous avons été très clairs. Nous le constatons tous, la situation, elle est grave, la corruption s'est installée au coeur de l'État, et, pour démanteler ce système de corruption, pour faire toute la lumière, faire le ménage de fond en comble, il faut absolument tenir une commission d'enquête publique. En s'obstinant dans le déni, le premier ministre cherche manifestement à protéger des intérêts qui autrement seraient remis en cause.

J'ai écouté attentivement mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, les députés indépendants, qui ont, je crois, plaidé avec coeur, avec intelligence pour la tenue de cette enquête et fait un appel à la conscience de nos collègues d'en face, les députés du Parti libéral. J'ai écouté aussi le ministre des Transports, le ministre de la Sécurité publique nous répéter les mesures qui avaient été mises en place, les lois qui avaient été adoptées, les unités qui avaient été créées. Et j'ai devant moi, Mme la Présidente, le rapport Duchesneau, celui qui concerne l'Unité anticollusion, et, malgré tout ce que nous ont dit les deux ministres qui sont intervenus et leurs collègues de la députation, je m'excuse, mais il n'y a pas actuellement de résultat concret à constater. Et, dans ce rapport, M. Duchesneau est très clair. J'ai simplement à m'arrêter à la table des matières -- je ne la lirai pas toute, Mme la Présidente -- pour vous dire comment il continue de dénoncer, mais on ne sent pas comment on va finir par comprendre les systèmes de collusion, de corruption, la ramification qu'il y a entre le monde interlope, la mafia, les entreprises, que ce soit dans le domaine de la construction, dans le domaine conseil, les liens avec le ministère des Transports. Je vous indique quelques éléments qu'on retrouve à la table des matières, soit dit en passant que j'ai lu, rapport que j'ai lu et annoté avant même que le premier ministre ne l'ait fait. Et effectivement je suis assez d'accord avec le député de Drummond, sans doute que le premier ministre l'avait quand même parcouru, mais il ne voulait pas répondre aux questions qui s'y trouvent et qui sont très inquiétantes.

Ce que dit la tête de chapitre 6: *Ce que contrefait le milieu de la construction*. Et là on parle du plus bas

soumissionnaire, de l'homologation, du tiers en matière de réclamation. *Ce que défait le crime organisé.* Ce n'est pas nous qui disons ça, là, c'est dans le rapport nommément, là, ici. *Ce que défait le crime organisé.* On parle des firmes, on parle des entrepreneurs. *Le ministère face aux firmes. Négligence au chapitre de l'examen des plans et devis. Affaiblissement du contrôle des chantiers et des dépenses. Dangers de la perte en projets et en expertise. Risques d'une indifférence quant aux irrégularités. Les firmes face au ministère. Favoritisme à même les estimations.* C'est un mot fort, ça, Mme la Présidente, «favoritisme». *Décalage entre estimations et soumissions. Planification des imprévus et dépassements. Imprécisions sans conséquence sur l'imputabilité.* Personne n'est responsable. On peut affirmer n'importe quoi. Parce que l'imputabilité, c'est ça que ça veut dire: être responsable des gestes que l'on pose et en répondre, Mme la Présidente. *Arbitraire des évaluations et sanctions.* Et là, on continue: *Des pratiques illégales.* On n'a pas dit «des pratiques à questionner», *Des pratiques illégales. L'atteinte aux personnes, La circulation de l'argent.* Évidemment, le rapport fait référence à de l'argent qui circule sous la table, à des paiements au noir, du travail au noir, à du blanchiment d'argent. Et on parle de certains cas de figure que l'on précise ici, Mme la Présidente.

Alors, malgré tous les discours tenus par le ministre des Transports, par le ministre de la Sécurité publique, ce rapport dénonce de façon évidente des pratiques qui ont toujours cours et qui ne sont pas corrigées. Et il n'y a toujours pas, n'en déplaise au ministre de la Sécurité publique, il n'y a toujours pas de criminels en prison. Ils sont plutôt, ces prétendus criminels, pour l'instant, ils sont à la maison, Mme la Présidente. C'est ça actuellement que l'on constate.

Alors, je plaide, je plaide une dernière fois, je m'adresse à tous les membres de cette Chambre, mais je m'adresse en particulier aux députés libéraux. Je les écoutais, eux aussi, puis j'avais un peu de peine pour eux et je vais vous dire pourquoi. Ça peut peut-être vous surprendre, mais j'ai pensé que ça devait être très pénible, de leur côté, de réciter, comme ils le font depuis des mois, la même cassette préparée par le bureau du premier ministre. J'ai pensé à ce qu'ils s'apprêtaient à faire, tous ensemble, en refusant de briser cette loi du silence qui apparaît de plus en plus comme la marque de commerce du gouvernement libéral. Si chacun des députés libéraux vote contre cette motion, nous pourrions marquer cette journée d'une pierre blanche. Nous nous souviendrons du 21 septembre 2011 comme de ce jour fatidique pour eux, un jour où les députés libéraux auront creusé leur propre tombe politique.

Je pensais tout à l'heure à leurs jumeaux fédéraux, je pensais au scandale des commandites et je me disais: Ce sont les mêmes libéraux; ce sont les mêmes comportements, c'est le même entêtement, Mme la Présidente. Or, on peut conclure que le risque que les libéraux québécois subissent le même sort que les libéraux fédéraux est présent. Ils vont payer, de fait, le prix politique pour leur entêtement et ils seront, un jour, sanctionnés, Mme la Présidente, sauf s'il y en a parmi eux qui retrouvent leur courage, leur dignité, leur conscience, qui respectent le mandat que leur ont confié leurs électeurs et électrices, la confiance de leurs concitoyens et concitoyennes.

Je me permets, Mme la Présidente, de leur lancer un dernier appel. Demandez-vous ce qui est pire: être sanctionné par le député de Sherbrooke ou être sanctionné par le peuple québécois? Demandez-vous qui est votre maître: le député de Sherbrooke ou le peuple québécois? Pour nous, du Parti québécois, c'est très clair, notre seul maître à nous, ce sont les Québécoises et les Québécois, et c'est pour cette raison que je plaide une dernière fois, Mme la Présidente. Ici, il y a une unanimité sur cette question.

Il y a presque unanimité chez les Québécois et les Québécoises, c'est grave, c'est sérieux, pas seulement chez la population, chez les leaders de la société civile, dans les partis politiques, dans les corporations professionnelles, qui pourraient être inquiets de ce qu'une enquête pourrait découvrir. Pourtant, ils ont suffisamment le respect de la démocratie de nos institutions pour souhaiter que notre gouvernement, le gouvernement du Parti libéral, prenne enfin une décision responsable.

****(17 heures)****

J'implore et je demande aux députés libéraux qui doivent représenter leurs concitoyens ici, dans cette Chambre, de voter pour la motion que j'ai présentée et qui demande la constitution d'une enquête publique sur l'industrie de la construction, Mme la Présidente. Je vous remercie.

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, je vous remercie, Mme la chef de l'opposition officielle.

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Et j'invite tous les députés au silence, s'il vous plaît.

Des voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): À l'ordre, s'il vous plaît! Merci de votre collaboration. Alors, je vais maintenant mettre aux voix la motion de Mme la chef de l'opposition officielle, qui se lit comme suit:

«Que l'Assemblée nationale exige la tenue d'une commission d'enquête publique et indépendante sur l'industrie de la construction, sur l'octroi de contrats publics, de permis ou de subventions ainsi que le financement des partis politiques;

«Que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.»

Cette motion est-elle adoptée?

M. Gautrin: Vote par appel nominal, s'il vous plaît, madame.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, le vote par appel nominal est demandé des deux côtés de la Chambre. Qu'on appelle les députés.

**** (17 h 2 -- 17 h 11) ****

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): À l'ordre, s'il vous plaît!

Mise aux voix

Alors, nous allons maintenant procéder à la mise aux voix de la motion de Mme la chef de l'opposition officielle, qui se lit comme suit:

«Que l'Assemblée nationale exige la tenue d'une commission d'enquête publique et indépendante sur l'industrie de la construction, sur l'octroi de contrats publics, de permis ou de subventions ainsi que le financement des partis politiques;

«Que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.»

Que les députés en faveur de cette motion veuillent bien se lever.

Le Secrétaire adjoint: Mme Marois (Charlevoix), M. Bédard (Chicoutimi), Mme Maltais (Taschereau), Mme Malavoy (Taillon), M. Gaudreault (Jonquière), M. Lemay (Sainte-Marie--Saint-Jacques), M. Simard (Richelieu), M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), Mme Doyer (Matapédia), M. Trottier (Roberval), M. Turcotte (Saint-Jean), M. Villeneuve (Berthier), Mme Champagne (Champlain), Mme Beaudoin (Mirabel), Mme Bouillé (Iberville), Mme Richard (Duplessis), M. Bergeron (Verchères), M. Leclair (Beauharnois), M. Robert (Prévost), M. Pelletier (Rimouski), M. Rebello (La Prairie), Mme Hivon (Joliette), M. Marceau (Rousseau), M. St-Arnaud (Chambly), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Drainville (Marie-Victorin),

M. Girard (Gouin), M. Blanchet (Drummond), M. Bérubé (Matane), M. Pinard (Saint-Maurice), M. Pagé (Labelle), M. Cousineau (Bertrand), M. Ferland (Ungava), M. Dufour (René-Lévesque), Mme Ouellet (Vachon), M. Kotto (Bourget), Mme Richard (Marguerite-D'Youville), Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ratthé (Blainville), M. McKay (L'Assomption), M. Tremblay (Masson), M. Simard (Kamouraska-Témiscouata), M. Boucher (Johnson), M. Pelletier (Saint-Hyacinthe).

M. Deltell (Chauveau), Mme Roy (Lotbinière), M. Grondin (Beauce-Nord), M. Bonnardel (Shefford).

M. Khadir (Mercier), M. Aussant (Nicolet-Yamaska), M. Curzi (Borduas), Mme Beaudoin (Rosemont), Mme Lapointe (Crémazie), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Gauvreau (Groulx).

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Que les députés contre cette motion veuillent bien se lever.

Le Secrétaire adjoint: M. Charest (Sherbrooke), M. Fournier (Saint-Laurent), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), Mme Courchesne (Fabre), Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), M. Bachand (Outremont), M. Bolduc (Jean-Talon), Mme Blais (Saint-Henri--Sainte-Anne), M. Lessard (Frontenac), Mme Thériault (Anjou), M. Corbeil (Abitibi-Est), M. Auclair (Vimont), Mme St-Pierre (Acadie), Mme Ménard (Laporte), Mme James (Nelligan), Mme Vien (Bellechasse), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Paquet (Laval-des-Rapides), M. MacMillan (Papineau), M. Moreau (Châteauguay), M. Arcand (Mont-Royal), M. Hamad (Louis-Hébert), M. Dutil (Beauce-Sud), Mme Charlebois (Soulanges), Mme Boulet (Lavolette), M. Vallières (Richmond), M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys), M. Simard (Dubuc), (panne de son) ...(Trois-Rivières), M. Marsan (Robert-Baldwin), M. Marcoux (Vaudreuil), M. Whissell (Argenteuil), M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Gautrin (Verdun), Mme L'Écuyer (Pontiac), M. Bachand (Arthabaska), M. Bernard (Rouyn-Noranda--Témiscamingue), M. Bernier (Montmorency), M. Morin (Montmagny-L'Islet), M. Reid (Orford), M. Dubourg (Viau), Mme Gaudreault (Hull), Mme Gonthier (Mégantic-Compton), M. Ouellette (Chomedey), M. Sklavounos (Laurier-Dorion), Mme Vallée (Gatineau), M. Huot (Vanier), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Diamond (Maskinongé), M. D'Amour (Rivière-du-Loup), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), Mme Charbonneau (Mille-Îles), M. Carrière (Chapleau), M. Lehouillier (Lévis), M. Mamelonet (Gaspé), M. Matte (Portneuf), M. Pigeon (Charlesbourg), Mme Rotiroti (Jeanne-Mance--Viger).

M. Tomassi (LaFontaine).

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Y a-t-il des abstentions? M. le secrétaire général.

Le Secrétaire: Pour: 55

Contre: 60

Abstentions: 0

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): La motion est rejetée.

Alors, j'invite les députés qui doivent vaquer à d'autres occupations de le faire maintenant et dans l'ordre.

Et je suspends quelques instants.